La charte paysagère participative de la plaine de Versailles

18 novembre 2013

Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets

A.P.P.V.P.A.
Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

LEADER

Yvelines
Conseil général

SOMMAIRE

Une charte paysagère participative, pour quoi faire ? —— 04

Qu'est-ce qu'une charte paysagère participative ? —— 05
Mise en œuvre de la charte paysagère de la plaine de Versailles —— 05

Le champ d'action, la méthode d'élaboration et les fondemements de la charte —— 06

Les engagements généraux —— 07

Les signataires —— 08

Le détail des engagements généraux —— 10

Les 5 orientations pour le cadre de vie de la plaine de Versailles —— 21
01 : Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages 22
02 : Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis 32
03 : Enrichir les paysages par une politique environnementale 44
04 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public 52
05 : Valoriser le patrimoine culturel 58

Annexes —— 71
Récapitulatif de la démarche participative 72
Acronymes et sigles 74
Bibliographie 76
Commanditaire, membres du comité de pilotage, réalisation 78

Une charte paysagère participative, pour quoi faire ?

Le territoire de la plaine de Versailles, avec ses 24 communes, a plutôt bien résisté à la vague déferlante de l'urbanisation des années 60 - 90. Nous nous en réjouissons, mais ce n'est pas un hasard !

Un document d'urbanisme, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Val de Gally (SDAU Val de Gally), couvrant 21 communes, le protégeait depuis 1974. Sous la responsabilité du Préfet, grâce à l'application de ce SDAU, la protection des terres agricoles et des sites a primé lors du zonage des secteurs d'urbanisation.
Or, au début des années 2000, ce SDAU a été déclaré caduc.
La partie à l'est de la plaine, dans le prolongement immédiat du parc de Versailles (environ 2600 ha) a été classée par l'État afin de préserver la perspective royale du château. Classement très contraignant pour l'agriculture sur ce secteur alors que la partie ouest se retrouvait très exposée par l'absence de schéma directeur d'aménagement. C'est pour réfléchir sur ce déséquilibre et tenter de l'infléchir que naquit en 2004 l'Association de la plaine de Versailles (APPVPA) avec un territoire quasi équivalent à celui du SDAU déclaré caduc.
Nous étions à l'aube de la formation des intercommunalités qui auront parmi leurs compétences obligatoires l'élaboration des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) s'imposant aux Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes regroupées avec le même objectif que les anciens SDAU.
Sur la plaine de Versailles, le premier janvier 2013 a été officialisée la création de la Communauté de communes Gally-Mauldre comptant 11 communes. Elle achève l'élaboration de son SCOT qui sera bientôt soumis à enquête publique. Une autre intercommunalité se constitue sur la plaine de Versailles, composée des communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux. Les 10 autres communes de la Plaine de Versailles ont choisi de rejoindre 4 intercommunalités périphériques. Rappelons-le, ces 5 intercommunalités devront se doter de SCOT qui s'appliqueront d'office aux communes de l'Association de la plaine de Versailles intégrées.
Dès lors apparaît clairement la nécessité d'échanges d'informations, de dialogue entre tous les acteurs de ces regroupements complexes si l'on veut conserver la cohérence des paysages agricoles de la Plaine de Versailles.
C'est pour répondre à cet objectif que le deuxième collège de l'Association de la plaine de Versailles, celui des agriculteurs, a demandé que soit réalisée une charte paysagère, document incitatif, non opposable, servant de référence pour l'aménagement de l'espace. Son respect par les communes dans leurs PLU et par les intercommunalités dans leurs SCOT permettrait de maintenir vivant notre territoire sans lui porter atteinte.

Colette Le Moal
Présidente d'honneur de l'Association de la plaine de Versailles (APPVPA)

Qu'est ce qu'une charte paysagère participative ?

Un projet territorial partagé
Une charte paysagère participative est un projet de paysage partagé qui associe les partenaires locaux et les populations, acteurs de la transformation du territoire.
Une charte paysagère est un outil permettant aux acteurs et à la population de ce territoire d'appréhender l'évolution des paysages de manière prospective et de définir le cadre de cette évolution. Grâce à la définition d'objectifs de qualité paysagère, une charte paysagère facilite la mise en cohérence des politiques sectorielles du territoire.

Une vision transversale
Sa logique consiste en effet à dépasser les approches univoques telles que la seule approche règlementaire de protection (qui ne porte pas en elle de dynamique de projet) l'approche d'« intégration paysagère » (où la notion de paysage se réduit souvent à un « verdissement », un décor planté) ou bien encore l'approche de l'ingénierie, dans laquelle la forme du paysage se limite à la somme des contraintes techniques.

Un contrat moral
Une charte n'est pas un document d'urbanisme opposable. Elle est pour chacun des signataires un contrat moral qui a vocation non seulement à nourrir les volets paysage/urbanisme/environnement des futurs SCOT et PLU, mais aussi à donner un cadre aux dynamiques de chaque porteur de projet du territoire concerné.
Le corps d'une charte paysagère est ainsi composé :
- d'un état des paysages du territoire.
- d'engagements généraux.
- d'objectifs de qualité paysagère.
- de propositions d'actions permettant de concrétiser les objectifs.

Au cours des phases d'élaboration, la population est invitée à participer sous diverses formes : audits, réunions thématiques et cartographiques.
Une charte paysagère s'élabore selon les principes édictés par la Convention européenne du paysage (définition du « paysage » et préconisation d'objectifs de qualité paysagère). La convention est en cours de transposition dans le droit français, avec l'intention de l'associer au SCOT.

Mise en œuvre de la charte paysagère de la plaine de Versailles

La charte paysagère de la plaine de Versailles se traduit par des orientations et des actions auxquelles chacun souscrit. Pour leur donner un poids réglementaire, il est souhaitable qu'une grande partie d'entre elles soit intégrée aux documents d'urbanisme.
On peut donc espérer des réalisations concrètes et exemplaires à brève échéance. La charte se concrétisera aussi à long terme au fil des opérations d'aménagement successives.
Enfin, une véritable animation de la charte doit s'organiser au sein de l'Association de la plaine de Versailles, avec l'aide et la participation de chaque acteur de l'aménagement. Cette animation fera vivre le projet au quotidien et en assurera la continuité sur plusieurs années. Elle permettra également d'évaluer les résultats et d'affiner le projet.

LE CHAMP D'ACTION, LE MODE D'ÉLABORATION ET LES FONDEMENTS DE LA CHARTE

• **Une charte pour le paysage**
La charte est un un outil de développement du territoire ; elle vise l'équilibre des paysages identitaires de la plaine de Versailles ainsi qu'à améliorer les paysages jugés dégradés ou banals en donnant aux 24 communes adhérentes à l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) une direction commune pour l'aménagement de leur territoire.
« Paysage » est ici entendu au sens large ; c'est à la fois la morphologie du territoire, la contemplation de l'espace et sa perception à travers le prisme des représentations sociales et culturelles. La charte investit tous les espaces de la plaine, à l'exception toutefois des cœurs de villes et villages.

• **Une charte élaborée de façon participative**
Les élus des communes, des intercommunalités et tous les membres de l'Association de la plaine de Versailles ont participé à son élaboration. Elle résulte donc en grande partie d'une démarche participative qui a donné lieu à des ateliers thématiques et à des ateliers cartographiques organisés dans plusieurs communes. Un site internet et un blog ont été créés à l'occasion pour partager ces événements. La démarche participative revêt un double intérêt : recueillir une multitude d'idées, informations, interrogations et espoirs auprès des habitants de la plaine et des multiples acteurs qui la rendent vivante ; impliquer dès l'origine tous ceux qui devront mettre en œuvre la charte sur le long terme.
La charte s'est également nourrie des nombreuses études portant sur la plaine de Versailles ainsi que des analyses et propositions formulées par les paysagistes maîtres d'œuvre de la mission.

• **Promouvoir l'agriculture, premier fondement de la charte**
Envisagée comme activité créatrice et protectrice des paysages identitaires de la plaine de Versailles, mais aussi comme activité économique durable et dynamique, source de lien social et de loisirs, l'agriculture sous toutes ses formes constitue le premier fondement de la charte. L'objectif majeur de la charte pourrait être résumé ainsi : promouvoir l'agriculture pour pérenniser le paysage de la plaine de Versailles. C'est pourquoi les quatre premières orientations et les actions qui en découlent se rapportent, de manière directe ou indirecte, à l'agriculture.
Dans la première orientation, il est préconisé que la vocation agricole des espaces agraires actuels soit maintenue au maximum : ils sont la condition de la préservation des paysages de la plaine.
Dans la deuxième orientation, il est proposé que soit mieux qualifié le paysage des franges entre les espaces agraires et les aires urbaines. C'est un moyen d'instaurer un meilleur dialogue entre les agriculteurs et les citadins.
La troisième orientation promeut l'amélioration de la qualité du vivant grâce à des pratiques agricoles qui conjuguent performance économique et vertu écologique.
Enfin, la quatrième orientation prévoit que les actions de communication que mènera l'Association de la plaine de Versailles mettent l'accent, entre autres, sur la valorisation de l'agriculture — ses vertus, son fonctionnement, ses acteurs, ses produits — auprès des citadins.

• **Valoriser le patrimoine culturel et naturel, second fondement de la charte**
Si les paysages de la plaine de Versailles sont modelés par l'activité agricole, il est manifeste qu'ils le furent aussi par l'histoire, surtout depuis le XVII^{e} siècle. L'histoire est à la source des grands tracés et des parcellaires, des domaines arborés et des forêts domaniales, des linéaires de murs et des organisations urbaines dont l'impact dans le paysage apparaît souvent fort et durable. Pour cette raison, la cinquième orientation de la charte préconise de restaurer les éléments de patrimoine qui participent du paysage de la plaine.

LES ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Nous, acteurs de l'aménagement du territoire de l'Association de la plaine de Versailles (APPVPA), signataires de la présente charte paysagère participative, prenons les cinq engagements généraux suivants :

• Promouvoir et protéger toutes les formes d'agriculture, les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales existantes.

• Soutenir des pratiques d'aménagement et des modes de gestion écologique dans le souci d'un développement économique équilibré.

• Prendre en charge et soutenir des aménagements emblématiques.

• Traduire et mettre en œuvre les engagements et les actions préconisés par la charte dans les documents d'urbanisme.

• Associer les populations.

LES SIGNATAIRES

Nous, acteurs de l'aménagement du territoire de l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA), signataires de la présente charte paysagère participative, prenons les cinq engagements généraux suivants :

• Promouvoir et protéger toutes les formes d'agriculture, les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales existantes.
• Soutenir des pratiques d'aménagement et des modes de gestion écologique dans le souci d'un développement économique équilibré.
• Prendre en charge et soutenir des aménagements emblématiques.
• Traduire et mettre en œuvre les actions portées par la charte dans les documents d'urbanisme.
• Associer les populations.

APPVPA
M. Patrick LOISEL

LES PARTENAIRES

Région Île-de-France
M. Jean-Paul HUCHON

Conseil général des Yvelines
M. Alain SCHMITZ

Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France
M. Christophe HILLAIRET

SMAROV
M. Daniel HIGOIN

SIAERG
M. Denis FLAMAND

CAUE 78
M. Philippe TAUTOU

SAFER
M. Pierre MARCILLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DEUX RIVES DE SEINE
M. Philippe TAUTOU

Commune des Alluets le Roi
M. Daniel GORBATY

Commune d'Orgeval
M. Yannick TASSET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MANTES-EN-YVELINES
M. Dominique BRAYE

Commune de Jumeauville
M. Jean-Claude LANGLOIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES
M. Bernard JOPPIN

Commune de Beynes
M. Alain BRICAULT

Commune de Thiverval-Grignon
M. Rémi LUCET

LES SIGNATAIRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY-MAULDRE
M[me] Manuelle WAJSBLAT

Commune d'Andelu
M[me] Michèle BOUGNOTEAU

Commune de Bazemont
M. Jean-Bernard HETZEL

Commune de Chavenay
M. Denis FLAMANT

Commune de Crespières
M. Adriano BALLARIN

Commune de Davron
M[me] Louise de GONCOURT

Commune de Feucherolles
M. Patrick LOISEL

Commune d'Herbeville
M. Laurent THIRIAU

Commune de Mareil-sur-Mauldre
M. Max MANNÉ

Commune de Maule
M. Laurent RICHARD

Commune de Montainville
M. Eric MARTIN

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche
M[me] Manuelle WAJSBLAT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC
M. François de MAZIÈRES

Commune de Bailly
M. Claude JAMATI

Commune de Fontenay-le-Fleury
M[me] Dominique CONORT

Commune de Noisy-le-Roi
M. Michel COLIN

Commune de Rennemoulin
M. Arnaud HOURDIN

Commune de Saint-Cyr-l'École
M. Bernard DEBAIN

COMMUNE DE PLAISIR
M[me] Joséphine KOLLMANNSBERGER

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS
M[me] Véronique COTE-MILLARD

COMMUNE DE VILLEPREUX
M. Stéphane MIRAMBEAU

Promouvoir et protéger toutes les formes d'agriculture, les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales existantes

Promouvoir et protéger les atouts agricoles, paysagers, écologiques et patrimoniaux de notre territoire dans les études et opérations d'aménagement dont nous sommes responsables ou partie prenante, ainsi que, partout ailleurs, les protéger, suppose une reconnaissance forte des richesses suivantes :

Les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales des espaces agricoles :

• Pour leur rôle majeur et identitaire dans la composition des paysages de l'Association de la plaine de Versailles.
• Pour leur situation d'agricultures péri-urbaines exceptionnelle en Île-de-France.
• Pour leur histoire fortement liée à celle du domaine royal de Versailles.
• Pour le rôle économique majeur des filières agricoles existantes d'intérêt paysager.

Les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales de la forêt :

• Pour son rôle majeur et identitaire dans la composition des paysages du territoire de l'Association de la plaine de Versailles.
• Pour son importante étendue qui en fait le principal contrepoint aux grandes étendues agricoles.

Les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales de l'eau :

• Pour l'importance historique et identitaire de l'eau sur le territoire de l'Association de la plaine de Versailles, notament le ru de Gally.
• Pour le maintien et la valorisation des ruisseaux, des zones humides et des mares, dont la préservation est garante d'un meilleur aménagement du territoire ainsi que du maintien d'une forte biodiversité.
• Pour la présence d'un patrimoine bâti associé aux cours d'eau : moulins, etc.

Les actions se rattachant à cet engagement

Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

• Veiller au maintien des accès et des capacités de circulation des engins agricoles.

• Développer les circuits courts (développement de produits transformés, de la valeur ajoutée, et d'une marque « Plaine de Versailles »).

Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

• Lancer une étude définissant un vocabulaire végétal identitaire à utiliser lors d'aménagements.

Enrichir les paysages par une politique environnementale

• Maintenir, gérer et valoriser les pelouses calcaires.

Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

• Proposer des actions d'éducation aux paysages de la plaine de Versailles auprès des scolaires et du grand public.

• Faire connaître les démarches vertueuses des agriculteurs.

• Faire connaître la biodiversité de chacun des grands milieux de la plaine de Versailles, qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains.

• Définir un itinéraire routier de découverte de la plaine.

• Mettre en évidence les cours d'eau par de la signalétique.

• Mettre en place des observatoires participatifs des paysages (photographique et phonique).

• Recourir à l'art pour attirer et questionner le grand public.

Valoriser le patrimoine culturel

• Recenser les jardins (ou trace de jardins) dignes d'intérêt dans et aux abords de la plaine (en sus du petit patrimoine), ainsi que les arbres remarquables.

Soutenir des pratiques d'aménagements et des modes de gestions écologiques dans le souci d'un développement économique équilibré.

Cela suppose de :

• Créer une équipe pluridisciplinaire d'animateurs, de référents et de conseils au sein de l'Association de la plaine de Versailles, qui pourra être mise à disposition des communes et des partenaires.

• Informer et sensibiliser les acteurs de l'aménagement (chambres consulaires, agriculteurs, aménageurs, ...) mais aussi la population et le public scolaire des enjeux, orientations et actions promulgués par la charte.

• Favoriser la réalisation d'opérations exemplaires au regard des valeurs et objectifs portés par la charte.

• Faire connaître et vivre la charte auprès des membres de l'Association de la plaine de Versailles, des communes, des intercommunalités et des partenaires (État, Région, Département, chambres consulaires, professionnels, associations, ...) : par des présentations / débats ; par des visites de terrain ; par des documents spécifiques : plaquettes, expositions, ... ; par le site internet de la l'Association de la plaine de Versailles ; par des publications, etc.

• Favoriser les réflexions par la production de plans-guides et d'esquisses-programmes en amont, par des réunions de travail avec les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre, ainsi que par la rédaction de cahiers des charges pertinents au regard de la charte.

Les actions se rattachant à cet engagement

Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

• Éditer un guide de recommandations pour prendre en compte le paysage et améliorer la qualité architecturale des hangars, des silos céréaliers, des activités agricoles spécialisées et des petits équipements.
• Offrir une place à l'arbre dans les espaces agricoles.
• Installer des animaux en pâture sur les fonds humides et les coteaux.
• Créér des filières courtes énergétiques : copeaux à chaudières, rondins, affouage, miscanthus, compost de végéterie.

Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

• Éditer un guide de prise en compte du paysage dans l'aménagement des équipements.
• Développer une collaboration régulière avec les services de conseil en architecture et paysage à l'occasion des nouvelles opérations d'urbanisme.
• Encourager le développement de structures paysagères de transition aux lisières urbaines.

Enrichir les paysages par une politique environnementale

• Garantir la mobilité des cours d'eau en favorisant les paysages agricoles inondables (pâtures).
• Favoriser l'accueil de la faune et de la flore sauvages dans la conception et la gestion des espaces verts.
• Faire de certains dipositifs techniques routiers un atout pour l'environnement et le paysage.
• Faucher « avec les cycles de la nature » (fauches raisonnées).
• Rétablir des haies très basses à petite faune le long des chemins agricoles de balade.

Prendre en charge et soutenir des aménagements emblématiques

Cela suppose de :

Pour l'Association de la plaine de Versailles et ses communes adhérentes :

• Mettre en œuvre les orientations et principes d'aménagements définis dans les fiches-actions, avec nos outils financiers, opérationnels, réglementaires, contractuels et pédagogiques propres.

• Participer financièrement à la conception et à la réalisation d'opérations prioritaires représentatives d'enjeux majeurs énoncés dans les orientations de la charte.

Pour le Département et la Région, partenaires de la charte :

• Intégrer les orientations et principes d'actions de la Charte aux projets opérationnels d'acquisitions, d'aménagements ou de gestion d'espaces publics de tous types, naturels ou urbains, dans les programmes et dans les réalisations.

• Octroyer prioritairement les soutiens aux projets d'aménagement des sites qui respectent les principes d'actions de la charte.

Les actions se rattachant à cet engagement

Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

• Définir une ligne de mobilier permettant une mise en cohérence des barrières de parcelles, de chemins d'exploitations...

Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

• Créer des pistes cyclables entre les aires urbaines qui soient supports de structures paysagères.

Valoriser le patrimoine culturel

• Soutenir et accompagner la reprise des anciennes fermes, moulins et faisanderies, de façon prioritaire par l'activité agricole et agri-touristique.

• Repérer, signaler, aménager et entretenir les belvédères.

• Redonner une présence aux structures historiques disparues, éléments identitaires du paysage.

Traduire et mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme les actions portées par la charte

Cela suppose de :

Pour l'Association de la plaine de Versailles et ses communes adhérentes :

• Intégrer la charte dans chaque document d'urbanisme : schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU), cartes communales, lors de leur création ou révision, en précisant les orientations et préconisations.

• Intégrer la charte aux outils d'aménagement sectoriels : PDU, SAGE, PLH, etc.

Les actions se rattachant à cet engagement

Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

• Créer une veille du foncier agricole en associant la profession agricole à l'élaboration des documents d'urbanisme.

• Étendre à l'ensemble du territoire de l'Association de la plaine de Versailles la démarche entreprise par certaines communes consistant à clarifier le statut des chemins ruraux et des chemins d'exploitation. (public / privé).

Associer les populations

Cela suppose de :

Pour l'Association de la plaine de Versailles et ses communes adhérentes :

• Permettre à tout habitant d'être un acteur actif de l'évolution des paysages.

• Stimuler la participation des populations pour accroître et diffuser une conscience paysagère sur le territoire.

• Poursuivre la réflexion collective sur le devenir des paysages en intégrant les perceptions sociales.

• Lorsque cela est faisable, organiser des démarches participatives avec les habitants.

• Accompagner les volontés locales dans la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine culturel ponctuel.

Les actions se rattachant à cet engagement

Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

• Proposer des actions d'éducation aux paysages de la plaine de Versailles auprès des scolaires et du grand public.
• Faire connaître les démarches vertueuses des agriculteurs.
• Mettre en place des observatoires participatifs des paysages (photographique et phonique).
• Recourir à l'art pour attirer et questionner le grand public.

Valoriser le patrimoine culturel

• Soutenir la réhabilitation du patrimoine culturel ponctuel.

LES 5 ORIENTATIONS POUR LE CADRE DE VIE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

01 : Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages
• Cette orientation engage à :
> Maintenir la vocation agricole de l'ensemble des espaces cultivés actuels, à l'exception des projets en cours ou planifiés.
> Maintenir les continuités agricoles et paysagères répertoriées.

02 : Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis
• Cette orientation engage à :
> Reconstituer des transitions paysagères aux limites des villes et villages.
> Agir à l 'échelle intercommunale pour trouver des lisières cohérentes.
> Travailler simultanément aux échelles locales et du grand paysage.

03 : Enrichir les paysages par une politique environnementale
• Cette orientation engage à :
> Reconnecter les trames vertes et bleues.
> Donner une traduction aux TVB dans les documents d'urbanisme.
> Renforcer la qualité écologique et paysagère des cours d'eau et de leurs berges.
> Préserver et gérer les pelouses calcaires.

04 : Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public
• Cette orientation engage à :
> Sensibiliser au monde de l'agriculture les citadins et les jeunes publics.
> Créer des parcours thématiques paysage - agriculture.
> Harmoniser les visuels de communication.

05 : Valoriser le patrimoine culturel
• Cette orientation engage à :
> Redonner aux éléments patrimoniaux une visibilité dans le paysage.
> Encourager la restauration et la valorisation de tous les patrimoines.
> Valoriser les vues sur le grand paysage et le patrimoine.

Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages

• La grande ouverture céréalière au centre de la plaine de Versailles est une des composantes majeures du paysage de l'Association de la plaine de Versailles. Elle est garante de l'unité et de la cohérence de ce paysage. La continuité spatiale et visuelle d'un bord à l'autre du territoire permet de conserver une lecture claire et identitaire de la géomorphologie.
• Les espaces agricoles préservent des espaces non bâtis entre les différentes aires urbaines.
• Les vergers, vignes et les autres agricultures spécifiques, qui exploitaient souvent des terres moins riches et en pente (peu adaptées aux modes culturaux très mécanisés), ont presque entièrement disparu. Le maraîchage est un secteur dynamique, du fait de l'arrivée d'exploitants venus des boucles de la Seine.
• Les fonds de vallées ne présentent pas ou peu d'agriculture spécifique.
• Les centres équestres et pensions de chevaux sont une activité très dynamique. Ils permettent de maintenir des prairies. Pour certains agriculteurs, ils constituent un moyen de diversification. On notera, par exemple, la présence du grand poney-club/centre équestre des Alluets le Roi.
• Les massifs forestiers sont une autre des composantes majeures du paysage de l'Association de la plaine de Versailles. Positionnés principalement sur les plateaux cadrant la plaine, ils garantissent également une lecture claire et identitaire du paysage de l'Association de la plaine de Versailles. On observe cependant une simplification et une homogénéisation de leurs lisières.
• L'insertion paysagère et la qualité architecturale des bâtiments agricoles modernes ne sont généralement pas satisfaisantes.

ÉTAT DES LIEUX : OCCUPATION DU SOL PAR L'AGRICULTURE

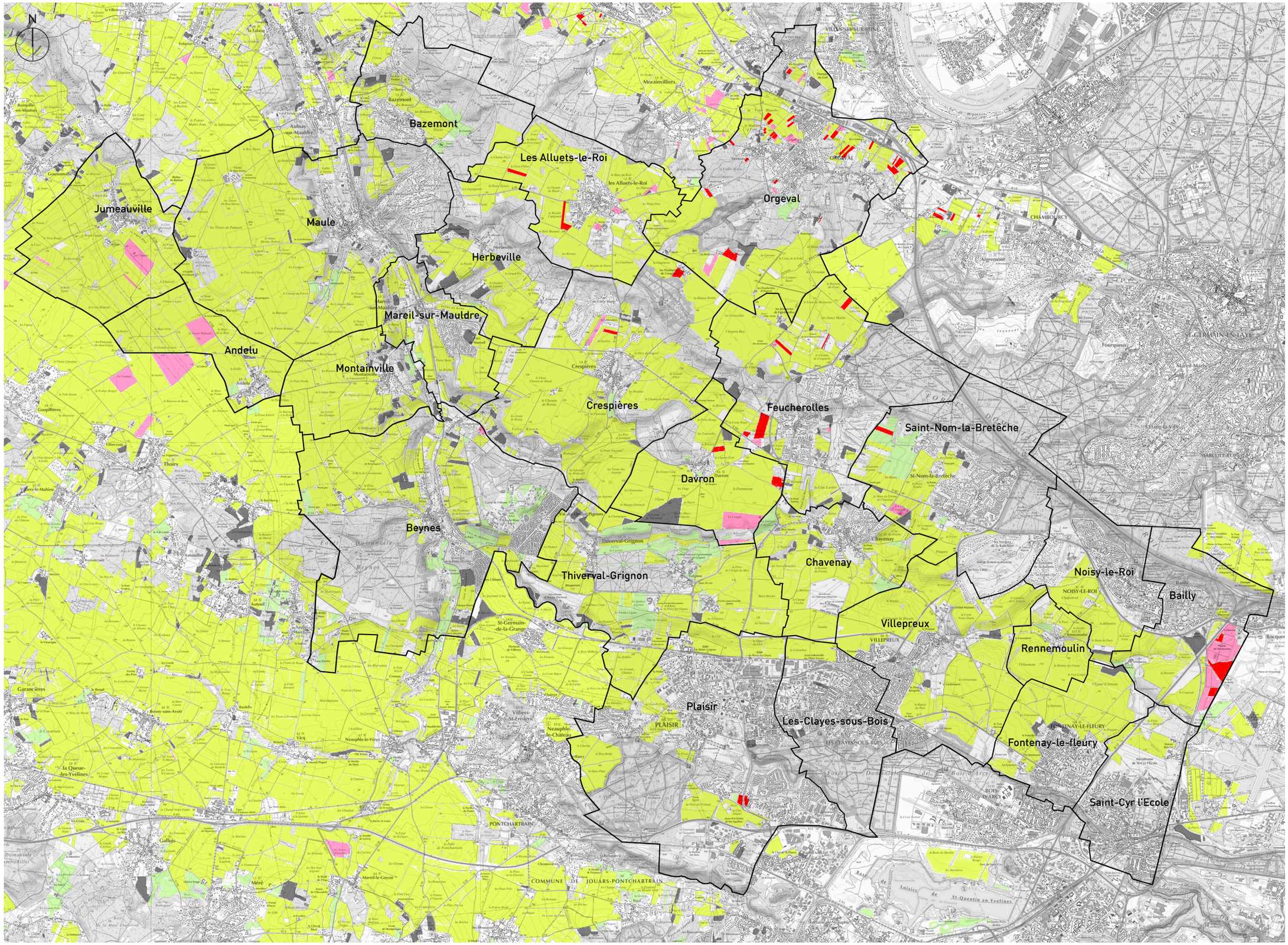

LÉGENDE

Limites communales

Céréales et oléagineux

Prairies

Vergers

Légumes et fleurs

Gels

Sources

- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E
- Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - Registre parcellaire graphique (RPG) 2010 : zones de culture déclarées par les exploitants.

ORIENTATION 01

ENJEUX

Le premier objectif que poursuit la charte paysagère de la plaine de Versailles est de promouvoir l'agriculture (orientation 1). Dans le prolongement de la démarche initiée par le SCoT de la Plaine de Versailles (territoire de la Communauté de communes Gally-Mauldre) instaurant des « Espaces agricoles pérennes », la carte ci-contre illustre l'objectif de maintenir la vocation agricole de l'ensemble des espaces cultivés actuels, à l'exception des zones AU et NA des PLU et POS en vigueur aujourd'hui, ainsi que des projets en cours qui s'étendent sur des terres agricoles. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais consensuel.

Cet objectif se décline selon une série de sous-objectifs :
• Conforter l'agriculture comme outil de production (agriculture nourricière et énergétique).
• Conforter l'agriculture comme gestionnaire durable de l'espace non bâti et notamment les continuités agricoles entre les aires urbaines.
• Conforter l'agriculture comme garante des paysages ouverts.
• Renforcer le rôle et l'action des agriculteurs en faveur de la biodiversité.
• Faire du paysage une valeur ajoutée des produits du terroir.
• Veiller à l'insertion paysagère et la qualité architecturale des hangars, des silos céréaliers et des activités horticoles (serres, pépinières, etc.).
• Maintenir et développer une agriculture plus diversifiée ; le maraîchage, l'arboriculture, voire l'horticulture sont à encourager grâce à des politiques volontaristes.
Pour cela, les communes doivent, dans un premier temps, réserver pour ces activités du foncier en bordure de leur ville. Cela favorise aussi les circuits courts. Puis il sera nécessaire d'élaborer une stratégie d'approvisionnement en énergie et en eau, de façon à réduire les coûts de ces activités. Enfin, une stratégie commerciale en faveur des circuits courts est à développer.

PROJET D'ESPACES AGRICOLES À PÉRENNISER

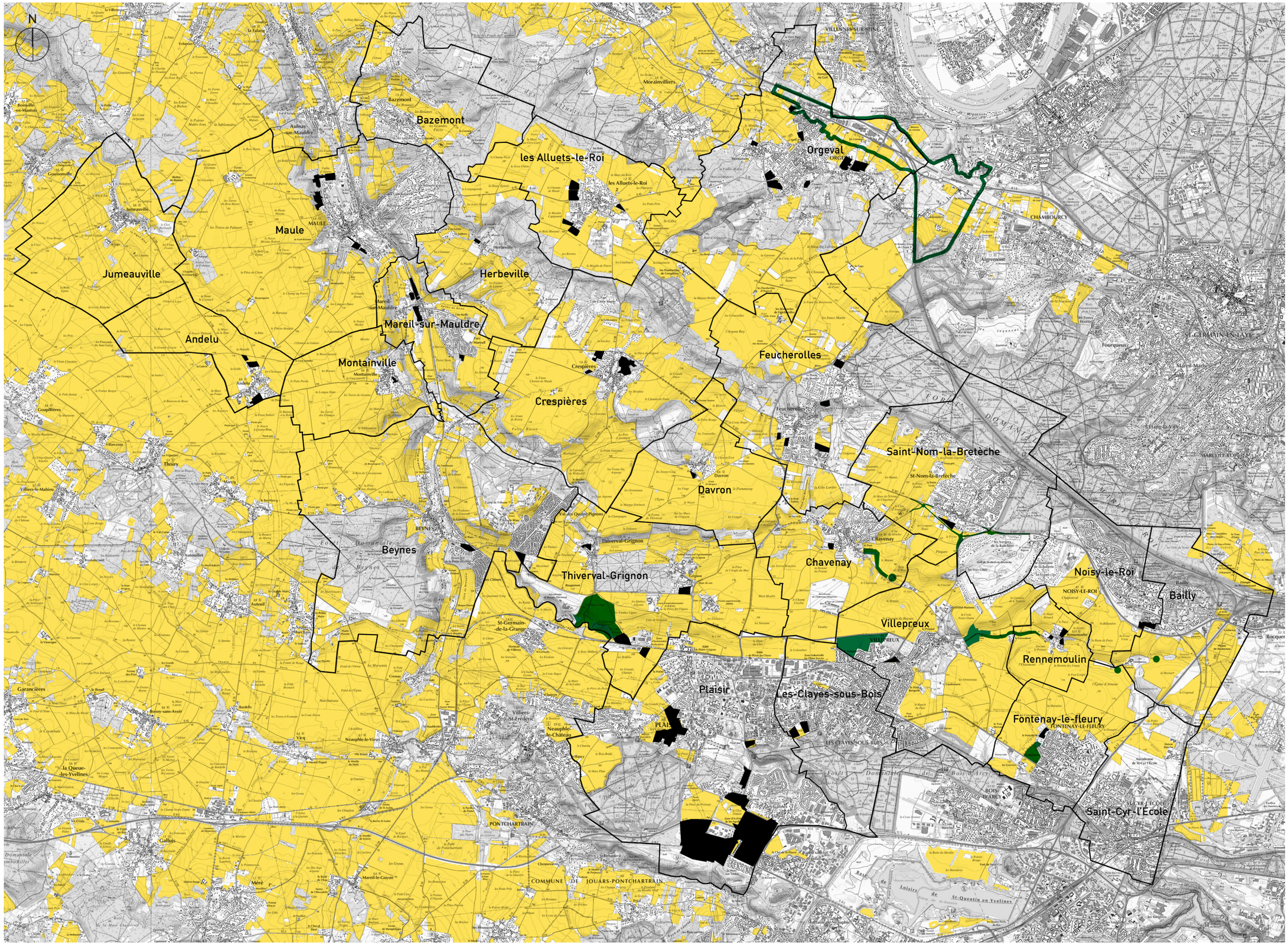

LÉGENDE

Limites communales

Espace à vocation agricole (céréales, oléagineux, prairies, vergers, fleurs, gel)

Zone AU et NA

Projets s'étendant sur les espaces agricoles actuels

Sources

- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E
- SCOT CC Gally-Mauldre. Juillet 2010.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - Registre parcellaire graphique (RPG) 2010 : zones de culture déclarées par les exploitants.

ORIENTATION 01

ENJEUX

Maintenir les continuités agricoles et paysagères est un des enjeux fort de cette orientation. La carte ci-contre pointe les espaces sur lesquels une attention soutenue mérite d'être portée, et ce à différents titres :

• Les continuités paysagères agricoles
Lieux repérés n° 4, 10, 13, 14, 21 et 25

• Les franges et agricultures en ville ou village
Lieux repérés n° 2, 8, 9, 11, 12, 22 et 23

• Les continuités paysagères écologiques
Lieux repérés n° 6, 7, 15, 16, 17, 18, 19 et 20

• Les portes agricoles
Lieux repérés n° 1, 3 et 5

LES ESPACES À ENJEUX : CONTINUITÉS AGRICOLES ET PAYSAGÈRES À MAINTENIR

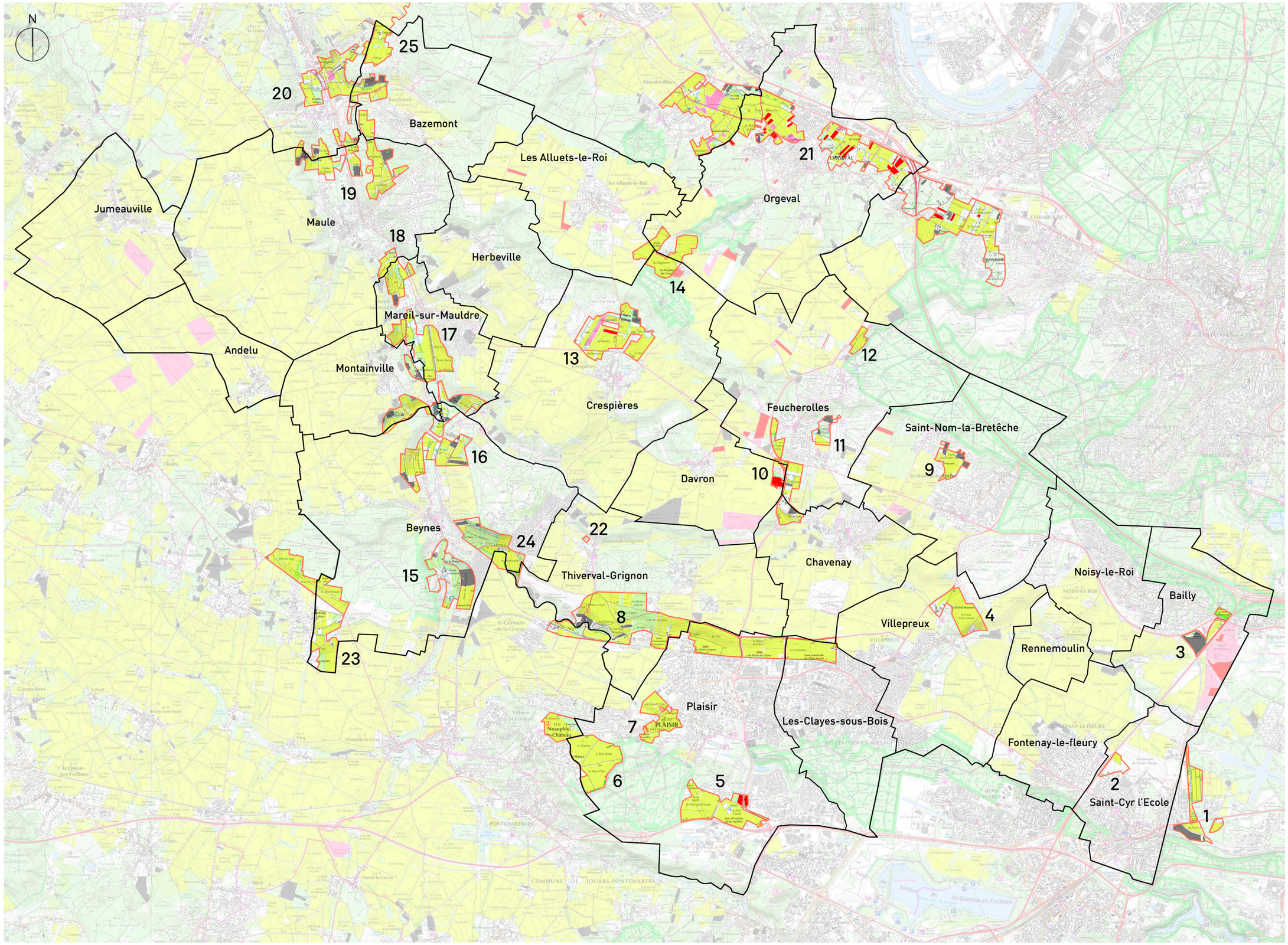

LÉGENDE

Limites communales

Les continuités paysagères agricoles
N° 4, 10, 13, 14, 21

Les franges et agricultures en ville
N° 2, 8, 9, 11, 12, 22, 23

Les continuités paysagères écologiques
N° 6, 7, 15, 16, 17

Les portes agricoles
N° 1, 3, 5

Sources
- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E
- Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - Registre parcellaire graphique (RPG) 2010 : zones de culture déclarées par les exploitants.

13

8

9

11

7

17

1

5

ORIENTATION 01

LES ACTIONS

01.01 • Créer une veille du foncier agricole en associant la profession agricole à l'élaboration des documents d'urbanisme.

01.02 • Veiller au maintien des accès et des capacités de circulation des engins agricoles.

01.03 • Éditer un guide de recommandations pour prendre en compte le paysage et améliorer la qualité architecturale des hangars, des silos céréaliers, des activités agricoles spécialisées et des petits équipements.

01.04 • Définir une ligne de mobilier permettant une mise en cohérence des barrières de parcelles, de chemins d'exploitations...

01.05 • Offrir une place à l'arbre dans les espaces agricoles.

01.06 • Étendre à l'ensemble du territoire de l'Association de la plaine de Versailles la démarche entreprise par certaines communes de clarification du statut entre chemins ruraux et chemins d'exploitation. (public / privé).

01.07 • Installer des animaux en pâture sur les fonds humides et les coteaux.

01.08 • Développer les circuits courts (développement de produits transformés, de la valeur ajoutée, et d'une marque « Plaine de Versailles »).

01.09 • Créer des filières courtes énergétiques : copeaux à chaudières, rondins, affouage, miscanthus, colza, compost de végéterie.

Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis

ÉTAT DES LIEUX

Cette orientation se focalise sur les limites et contacts entre les zones construites et les espaces agraires. Ne seront donc pas abordés les autres types de contacts (par exemple entre les forêts et les espaces agraires ou entre les forêts et les aires urbaines).

Les contacts entre les espaces bâtis et les espaces agraires se matérialisent très souvent par des espaces peu qualitatifs.
L'absence de projets d'ensemble (échelles communales ou intercommunales) concernant les franges de l'urbanisation a mené les espaces de rencontre entre ville et agricultures à se résumer la plupart du temps à une somme d'initiatives non coordonnées.
Par ailleurs, la majorité de ces opérations ne propose que très rarement des aménagements tenant compte du grand paysage de la plaine agricole, quand il ne s'agit pas tout simplement de programmes évacués du centre-bourg vers la périphérie.
Cette absence d'appétence pour la relation entre la ville et l'espace agraire révèle la difficulté à traduire en projets concrets et de qualité les volontés exprimées depuis le SDAU de 1974. Cet état des lieux revèle également la difficulté à partager largement le caractère exceptionnel de la plaine de Versailles.

Ce constat est complété par les observations suivantes :
• Nombreuses extensions urbaines aux logiques d'implantations pas toujours favorables à la qualité urbaine et paysagère : urbanisation linéaire le long de routes provoquant des coupures de continuités agricoles et paysagères, urbanisation diffuse en lisières de boisement amoindrissant la qualité paysagère des lisières, urbanisation en crête de coteau.
• Faible prise en compte du grand paysage (relief, cours d'eau, boisements, vues,...) dans les choix d'implantations et d'aménagements.
• Absence de développement de motifs paysagers identitaires (structures végétales, principes d'urbanisation...).
• Zones d'activités et de bâtis agricoles de qualité architecturale et paysagère souvent faible cumulée à la présence de friches d'activités.
• Entrées de villes et villages de qualité inégale.
• Difficulté de la relative absence d'information in-situ quant aux lieux permettant d'accèder à la plaine.

Les lieux intéressants et / ou de qualité

Les contacts intéressants et / ou de qualité existent, quelques exemples sont présentés ci-dessous, de façon non exhaustive. Le choix s'est fait en considérant en premier lieu le dispositif spatial mis en œuvre. Ainsi sont listés sans hiérarchie des lieux très qualitatifs, moyennements qualitatifs, ou qui mériteraient d'être réaménagés (mauvais choix d'essences, faible qualité des matériaux...) mais dont les propositions spatiales sont opérantes.

LES CONTACTS ENTRE LES ESPACES BÂTIS ET LES ESPACES AGRICOLES

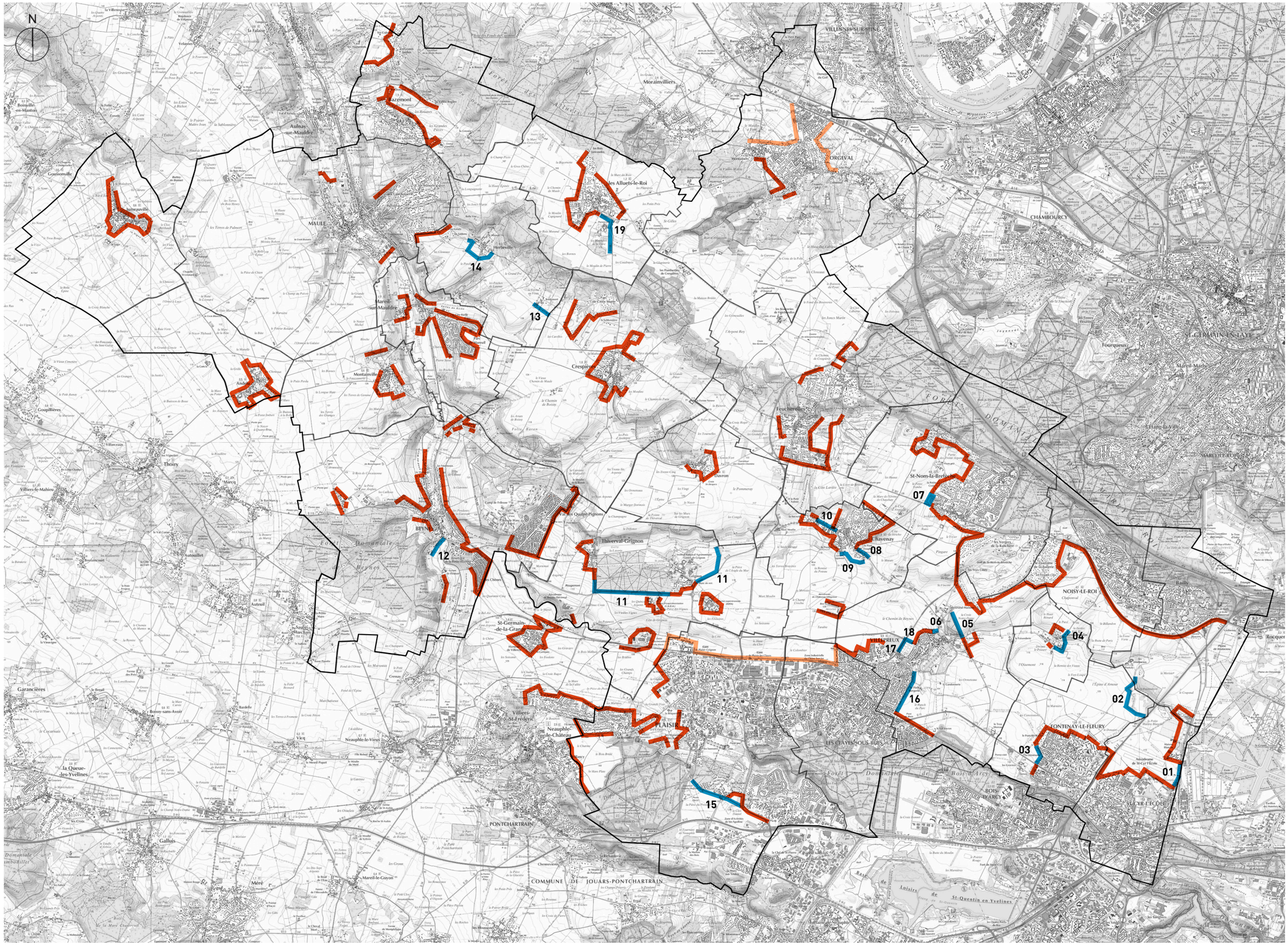

LÉGENDE

Limites communales

Contacts entre les espaces bâtis et les espaces agricoles

Contacts entre les espaces bâtis et les espaces agricoles d'intérêt et/ou de qualité (repérage non exhaustif)

Fronts urbains d'intérêt régional (SDRIF)

Sources

- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E
- Projet de SDRIF, 25 octobre 2012 - Île-de -France 2030 - Carte de destination générale des différentes parties du territoire

ORIENTATION 02

ÉTAT DES LIEUX

Les grands domaines

Bien que les murs d'enceinte soient des limites franches et souvent opaques, la qualité des matériaux, de leur mise en œuvre et la profondeur donnée par la végétation au-delà des murs (ou des grilles) construisent des paysages de qualité. Parfois, comme à Boulémont, une structure végétale de qualité se situe sur l'espace public en entrée du domaine.

Exemples :

- 02 : La Faisanderie des Moulineaux
- 05 : Grand'Maison
- 11 : Thiverval-Grignon
- 13 : Château de Boulémont

Les transitions d'échelle entre la céréaliculture et les aires urbaines

Lorsque des activités d'échelles intermédiaires occupant une étendue conséquente, comme des pâtures, de l'arboriculture ou des espaces sportifs bien aménagés sont implantées entre la céréaliculture et les aires urbaines, la transition est souvent harmonieuse.

Exemples :

- 09 : la frange sud de Chavenay (Les écuries de Chavenay)
- 14 : la frange sud d'Herbeville (Terrains de sport)
- 19 : La frange sud-est des Alluets-le-Roi (Poney club des Alluets).

Les alignements d'arbres en entrées ou limites de bourg

Les rares alignements que l'on peut voir en entrée de bourg dans la plaine de Versailles démontrent d'eux-même la preuve de la qualité spatiale qu'ils peuvent apporter. Le paysage vient à notre rencontre et l'on est au bourg avant d'être dans le bourg.

Exemples :

- 01 : la RD 7 à Saint-Cyr-l'École organise une fenêtre sur l'aérodrome. L'aérodrome ne se cache pas, un trottoir permet de le longer et de le regarder, un alignement marque la limite et cadre les vues.
- 03 : frange ouest de Fontenay-le-Fleury.
- 04 : l'alignement à l'entrée nord de Rennemoulin annonce le village d'une belle façon.
- 06 : alignement de poiriers fastigiés à l'entrée nord de Villepreux.
- 07 : la résidence privée « Le parc de Gallie ». Cette opération récente propose un « square » bordée par une voie de desserte plantée d'un double alignement fabriquant un espace de transition entre bâti et agriculture. Bien que l'espace partagé soit privé et que l'alignement ne se prolonge pas devant toute la frange bâtie, cet exemple est intéressant car il articule usages et paysage à différentes échelles.
- 08 : alignement de tilleuls à l'entrée est de Chavenay.
- 10 : alignement de tilleuls à l'entrée ouest de Chavenay.
- 15 : l'avenue du Pressoir à Plaisir. L'alignement s'étend sur une échelle territoriale tout en créant une transition spatiale entre agriculture et ville. Quel devenir et quelle articulation entre cet alignement et le projet de réaménagement de la RD 30 ?

11

9

14

4

• 16 : limite est de Villepreux. le quartier de la Haie Bergerie.
• 17 : l'entrée nord de Villepreux (RD 98). Un tronçon aménagé en « park-way ».
• 18 : la limite nord de Villepreux. L'alignement de peupliers organise une transition entre les espaces agraires et la ville.

Les limites bâties jouant avec la topographie ou l'hydrographie
Lorsque l'urbanisation se positionne en bonne intelligence par rapport aux grands éléments du paysage — cours d'eau, zone inondable, en retrait d'une crête, lisière boisée — la qualité paysagère est bien souvent avérée.
Exemples :
• 12 : l'urbanisation au sud de Beynes s'arrête en limite de fond de prairie inondable définie par une route-digue.

19

17

18

6

7

10

HOTEL
KYRIAD
15

Les objectifs de l'orientation

• Reconstituer des transitions paysagères aux limites des villes et villages. Ces transitions seront pensées à l'échelle des communes ou des aires urbaines si elles constituent un ensemble entre plusieurs communes. Elles proposeront des solutions prenant en compte l'échelle locale et l'échelle du grand paysage de la plaine de Versailles.
• Renforcer la qualité paysagère des nouveaux aménagements.
• Respecter les silhouettes urbaines.
• Rompre avec la logique de camouflage végétal de l'urbanisation qu'on ne souhaite pas voir.
• Développer les réseaux de circulations douces.

Exemples de lieux présentant des enjeux liés à des projets en cours, proches ou futurs

Chaque espace de projet en cours, proche ou futur répertorié sur la carte ci-contre va générer de nouvelles zones de contacts entre les nouveaux aménagements et l'agriculture. Il est nécessaire de se poser la question de la qualité paysagère de ces futurs contacts.

• 1 et 2 : Saint-Cyr-l'École / Fontenay-le-Fleury

Les projets en cours et futurs sur les franges de ces communes poussent à envisager une réflexion à l'échelle des deux communes. Depuis le chemin de Bailly, au niveau de l'allée royale, on contemple dans un même grand panorama par dessus l'A 12, les franges urbaines depuis Saint-Cyr-l'École jusqu'à Fontenay-le-Fleury.

• 3 : Villepreux / les Clayes-sous-bois

Le futur quartier développe un fort linéaire de nouvelle frange vu depuis la plaine agricole. Quel projet de paysage pour le futur quartier qui réponde aux objectifs de la charte ? Il est encore temps d'y réflechir !

Exemples de lieux présentant des opportunités d'amélioration

Chavenay

• 6 : La RD 74 (section côte de Jéricho)

Cette route pourrait facilement être réaménagée. C'est une entrée de Chavenay qui possède une position topographique est intéressante : une rupture de pente. À ce titre, la route sert de limite à l'urbanisation tout en occupant une position de balcon. Cependant, elle ne possède pas de structure plantée qui accompagne l'usager et annonce la ville. De plus, la situation en balcon n'est pas valorisée.

• 7 : lisière ouest du village

L'entrée de ville ouest est marquée par une série d'équipements — école, cimetière et terrains de sport — qui ont développé chacun leur relation aux champs limitrophes. Il existe ici, grâce à la maîtrise foncière de la commune, une opportunité pour transformer ces arrières en une belle transition paysagère.

LES FUTURS CONTACTS ENTRE ESPACES BÂTIS ET ESPACES AGRICOLES : DES ESPACES À ENJEUX

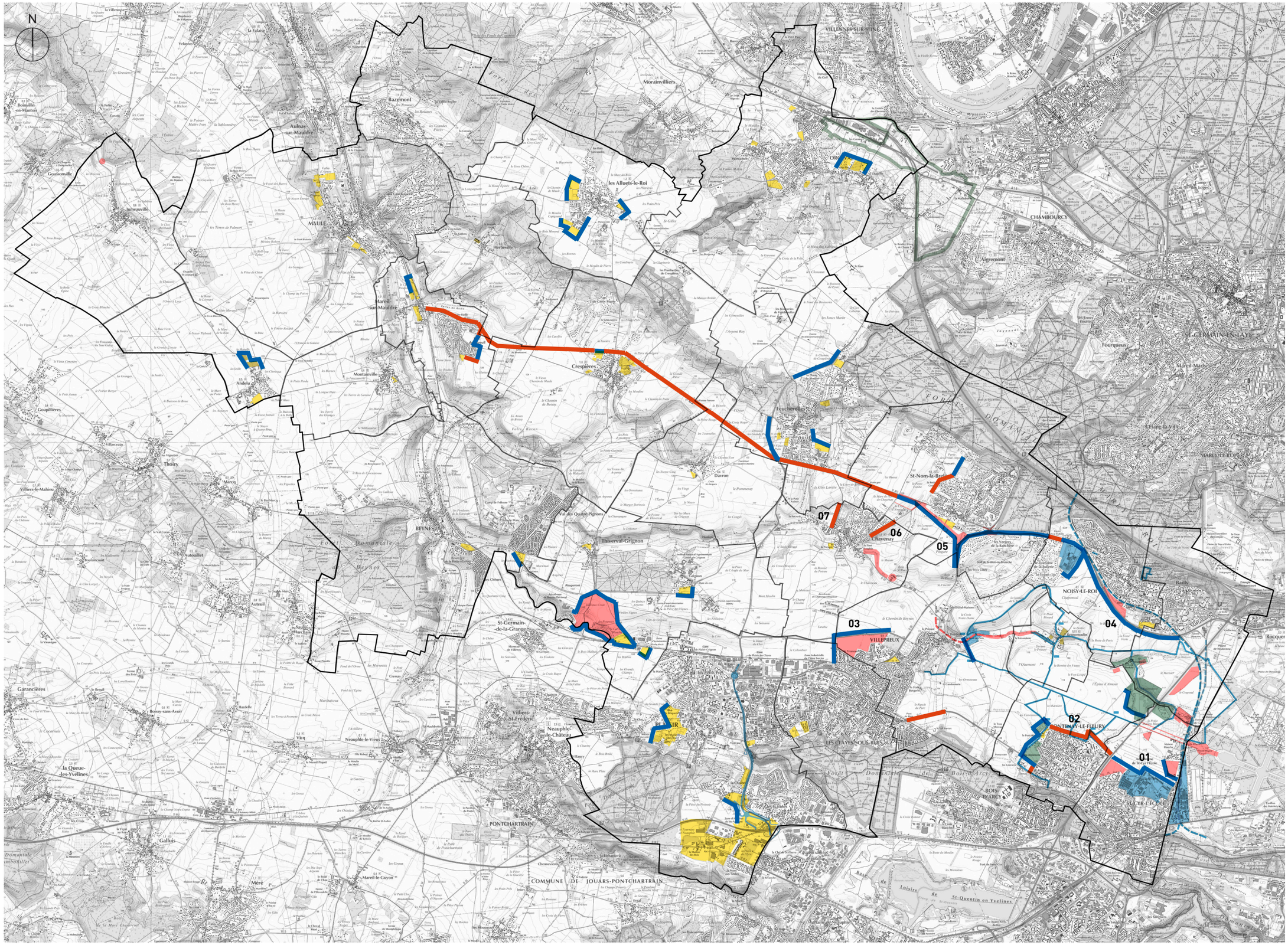

LÉGENDE

Limites communales

Opportunités d'amélioration

Enjeux liées à des projets en cours, proches ou futurs

Pour les projets et zones à urbaniser, se reporter à la carte « les projets en cours, à venir et les zones AU et Na » du cahier « Les paysages de la plaine de Versailles »

Sources

• IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E

ORIENTATION 02

ENJEUX

• 4 et 5 : RD 307

Les projets sont nombreux sur (ou à proximité de) la RD 307. Étant donné sa position stratégique et le peu de qualité de ses aménagements :

— La récente piste cyclable (8) qui la longe ne fait qu'alourdir ce bilan.

— Un réaménagement complet de cet axe pourrait être envisagé puisqu'il offre un grand linéaire de contact entre la ville et les espaces agraires.

2

3

6

1

7

4

8

LES ACTIONS

02.01 • Éditer un guide de prise en compte du paysage dans l'aménagement des équipements.

02.02 • Développer une collaboration régulière avec les services de conseil en architecture et paysage à l'occasion des nouvelles opérations d'urbanisme.

02.03 • Créer des pistes cyclables entre les aires urbaines qui soient supports de structures paysagères.

02.04 • Lancer une étude définissant un vocabulaire végétal identitaire à utiliser lors d'aménagements.

02.05 • Encourager le développement de structures paysagères de transition aux lisières urbaines.

Enrichir les paysages par une politique environnementale

ÉTAT DES LIEUX

• Les cours d'eau sont peu attractifs, ils souffrent de problèmes d'accessibilité et d'image. Le ru de Gally possède un profil très canalisé, sa ripisylve est disparate ou inexistante et il est quasiment inaccessible au public. La Mauldre souffre des mêmes maux.
• Déprise des zones de prairies sèches sur les pentes fortes : fermeture par boisement spontané et, à terme, simplification et uniformisation des paysages de pentes. Or, ces zones pourraient apporter une contribution importante à la qualité de vie, à la richesse biodiversité et pourraient renforcer l'identité du terroir.
• Les structures végétales remarquables à protéger (mettre en valeur / renouveler) sont éparses : les boqueteaux, les ripisylves, les alignements d'arbres, les haies agricoles, les arbres isolés et les anciennes pépinières.
• Les rus adjacents, parfois canalisés, ont tendance à disparaître du paysage. Certains n'ont pas de nom.
• Les rétentions d'eau se résument à des bassins techniques.

En grande partie, les cartes de la trame verte et de la trame bleue (ci-contre et page suivante) ont été baties grâce au SRCE. Pour plus de détails, cf. SRCE.

ÉTAT DES LIEUX : LA TRAME VERTE ET LES INVENTAIRES

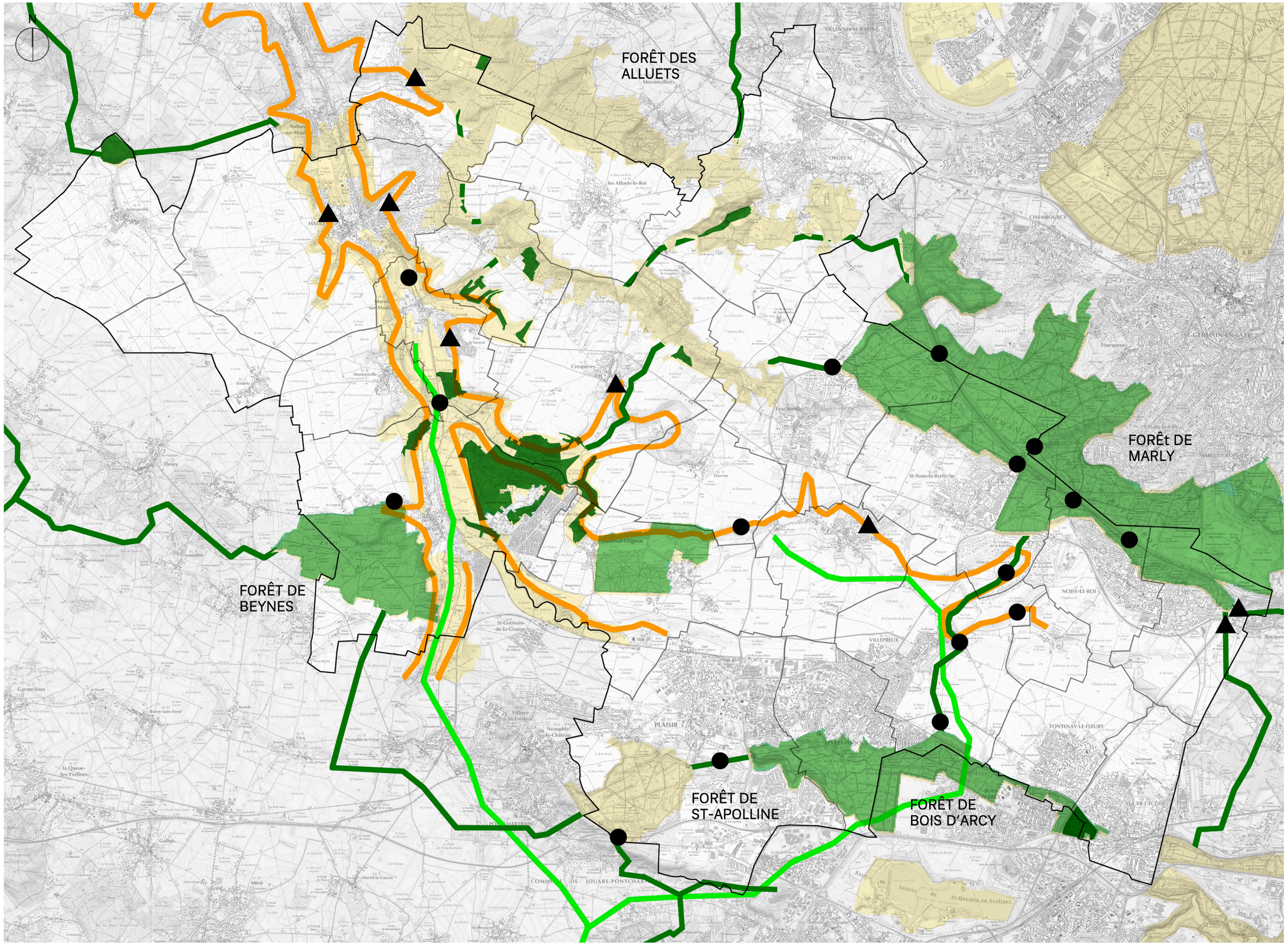

LÉGENDE

- Limites communales
- Corridor de la sous- trame arborée
- Corridor de la sous- trame herbacée
- Corridor des milieux calcaires
- Réservoirs de biodiversité
- ZNIEFF type 01
- ZNIEFF type 02
- Point de fragilité des corridors
- Obstacle des corridors

Sources

- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E
- DRIEE - SRCE d'Île-de-France - actuellement au stade « enquête publique ».
- Inventaire national du patrimoine naturel - www.inpn.mnhn.fr.

0 250m 1Km

ÉTAT DES LIEUX

Les caractéristiques écologiques suivantes figurent dans l'actualisation de l'état initial et du diagnostic faits par le SAGE sur la Mauldre en 2012.

Ru de Gally

Morphologie et continuité écologique

• État morphologique : très faible sinuosité (recalibrage), rectification à plus de 50 %, absence de ripisylve sur plus de 40 % des tronçons. Dynamique latérale bloquée sur un tiers du bassin versant. Altération globale de 30 % du linéaire des cours d'eau du bassin versant.
• Présence d'ouvrages hydrauliques.

Zones humides

• Présence de zones humides à enjeux.

Qualité biologique

• De moyenne (IBD) à médiocre (IBGN).

Ru de Maldroit

Morphologie et continuité écologique

• État morphologique : un tiers des tronçons sont dégradés. Les altérations principales observées sont l'absence de ripisylve, beaucoup de tronçons recalibrés et rectifiés ainsi que plusieurs secteurs busés.
• Présence de nombreux ouvrages hydrauliques.
• Incision du lit mineur.

Zones humides

- Présence de zones humides à enjeux.

Qualité biologique

- De moyenne (IBD, IBGN) à médiocre (IPR).

Mauldre Amont

Morphologie et continuité écologique

• État morphologique : 30 % d'altérations globales du linéaire des cours d'eau dues à de nombreux tronçons rectifiés et recalibrés et à l'absence de ripisylve. Morphologies plus dégradées sur le ru de Maurepas et d'Élancourt.
• Taux d'étagement : non négligeable (32%), notamment pour le ru d'Élancourt (39%).
• Présence de nombreux ouvrages hydrauliques.
• Classement en liste 2 au titre de la continuité écologique (présence de grands migrateurs amphihalins, présence d'espèces intéressant la trame bleue, tronçons de pépinières d'intérêt écologique).

Zones humides

• Présence de zones humides à enjeux.

ÉTAT DES LIEUX : LA TRAME BLEUE ET LES BASSINS VERSANTS

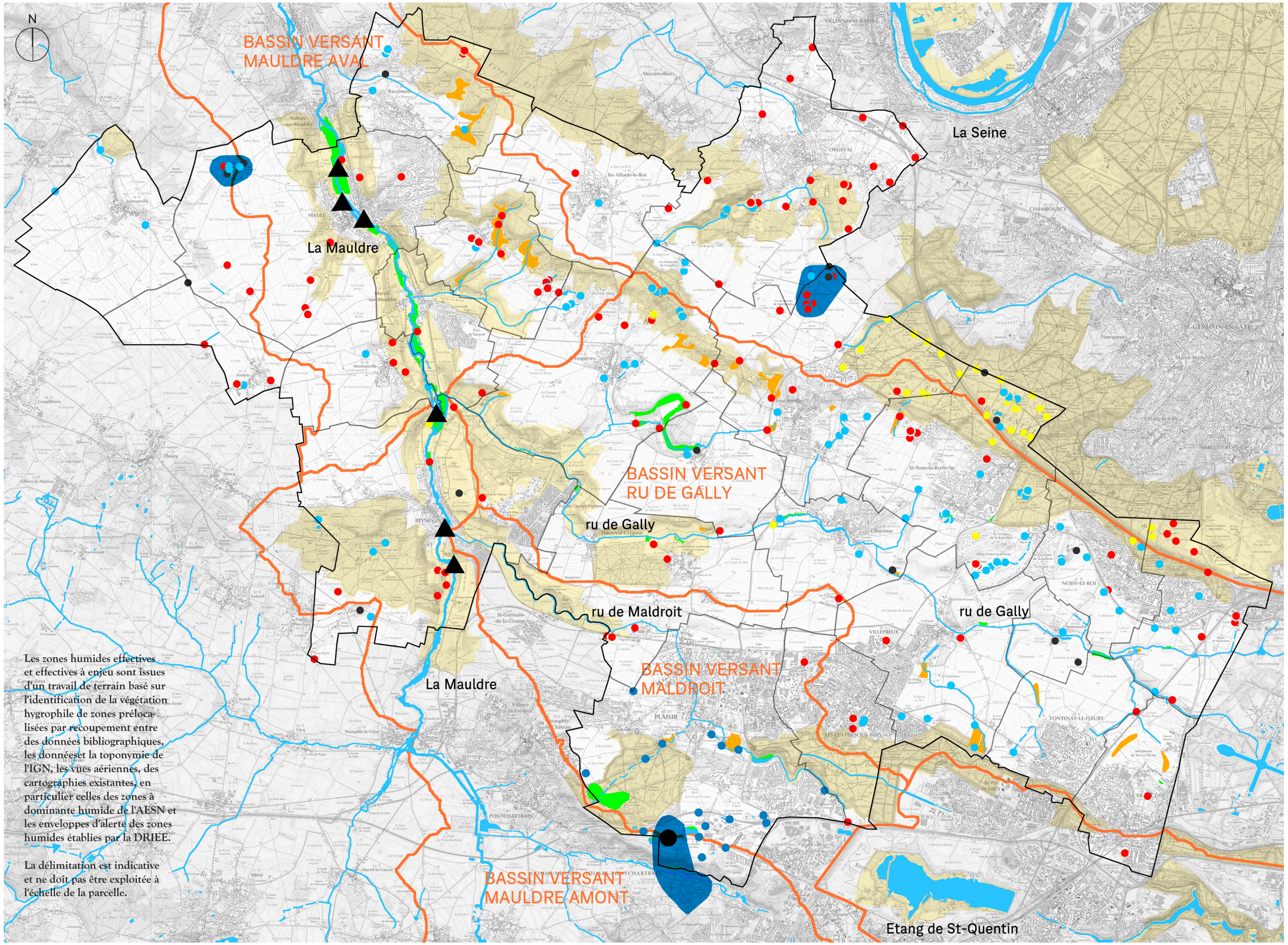

Les zones humides effectives et effectives à enjeu sont issues d'un travail de terrain basé sur l'identification de la végétation hygrophile de zones préloca-lisées par recoupement entre des données bibliographiques, les donnéeset la toponymie de l'IGN, les vues aériennes, des cartographies existantes, en particulier celles des zones à dominante humide de l'AESN et les enveloppes d'alerte des zones humides établies par la DRIEE.

La délimitation est indicative et ne doit pas être exploitée à l'échelle de la parcelle.

LÉGENDE

Limites communales

Réservoirs de biodiversité

Limites de bassin-versant

Cours d'eau

Mares (SNPN - 2011)

Mares (SNPN - 2013)
- caractérisée
- disparue
- potentielle
- vue

Zones humides

Zones humides effec-tives à enjeux

Zones de mares et mouillères (SDRIF)

Point de fragilité des corridors

Obstacle des corridors

Sources
- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E
- DRIEE - SRCE d'Île de France - actuellement au stade « enquête publique ».
- SAGE de la Mauldre - Actualisa-tion de l'état initial et du diagnostic, janvier 2012.
- Inventaire des mares de la Plaine de Versailles. IUT de La Roche sur Yon / APPVPA / SNPN / DRIEE, 2013.

0 250m 1Km

ÉTAT DES LIEUX

Qualité biologique

• Bonne (IBD) pour la Mauldre au niveau du Tremblay-sur-Mauldre, moyenne à mauvaise sur les autres points de surveillance.

Mauldre Aval

Morphologie et continuité écologique

• Présence d'ouvrages hydrauliques.

• Classement liste 1 et 2 au titre de la continuité écologique (présence de grands migrateurs amphihalins).

• Axe prioritaire pour la restauration de la continuité écologique.

Zones humides

• Présence de zones humides à enjeux sur les affluents.

Qualité biologique

• Qualité moyenne (IBD et IBGN) à médiocre pour la Mauldre à Beynes (IPR).

Les objectifs de l'orientation

• Reconnecter les trames vertes et bleues et leur trouver une traduction dans les documents d'urbanisme.
On signalera ici les études suivantes sur le sujet :
> « La Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme - Guide méthodologique » DREAL de Midi-Pyrénées, juin 2012.
> « Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole », Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), décembre 2010.
• Renforcer la biodiversité dans les espaces agricoles, et les espaces plantés urbains.
• Renforcer la qualité écologique et paysagère des cours d'eau et de leurs berge et préserver celle des zones humides.
• Préserver les structures végétales porteuses de continuité écologiques et paysagère.
• Lancer des actions en faveur de la préservation et gestion des pelouses calcaires.
• Favoriser la mise en place d'un observatoire participatif de la biodiversité.

LES ACTIONS

03. 01 • Garantir la mobilité des cours d'eau en favorisant les paysages agricoles inondables (par exemple pâtures).

03. 02 • Maintenir, gérer et valoriser les pelouses calcaires.

03. 03 • Favoriser l'accueil de la faune et de la flore sauvages dans la conception et la gestion des espaces verts.

03. 04 • Faire de certains dipositifs techniques routiers un atout pour l'environnement et le paysage.

03. 05 • Faucher « avec les cycles de la nature » (fauches raisonnées).

03. 06 • Rétablir des haies très basses à petite faune le long des chemins agricoles de balade.

03. 07 • Maintenir, gérer et valoriser les milieux humides et les cours d'eau.

Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public

ÉTAT DES LIEUX

Certaines des actions de communication de l'Association de la plaine de Versailles ont un impact direct dans le paysage : par exemple, chaque commune membre de l'Association de la plaine de Versailles dispose, généralement dans le centre-ville, d'un panneau qui expose les richesses patrimoniales et paysagères du territoire communal (4). Par ailleurs, les panneaux routiers d'annonce de l'entrée dans une agglomération sont doublés d'un panneau qui indique que cette commune est membre de l'Association de la plaine de Versailles (5).
Cependant, l'Association de la plaine de Versailles dispose de moyens limités. Les associations constituent alors un relais efficace, parfois indispensable et souvent bénévole.

L'Association de la plaine de Versailles s'est engagée depuis plusieurs années dans des opérations de communication auprès du public, ne serait-ce que pour se faire connaître et créer un sentiment d'appartenance. L'association possède un logo, un site internet (6), édite des cartes thématiques (7), conçoit et distribue des brochures, etc. En revanche, les communes et intercommunalités ne prennent pas suffisamment le relais en matière de communication.

Aujourd'hui, les actions de communication de l'Association de la plaine de Versailles ne portent pas assez sur l'agriculture : on a constaté que les citadins, bien que vivant à proximité de grands espaces agricoles, en méconnaissent le fonctionnement, ce qui est parfois préjudiciable au travail des agriculteurs (dégradation des champs ou des chemins, manque d'attention envers les produits agricoles locaux, etc) et aux paysages. Une relative incompréhension des dynamiques et occupations des territoires empêche d'en apprécier les paysages.

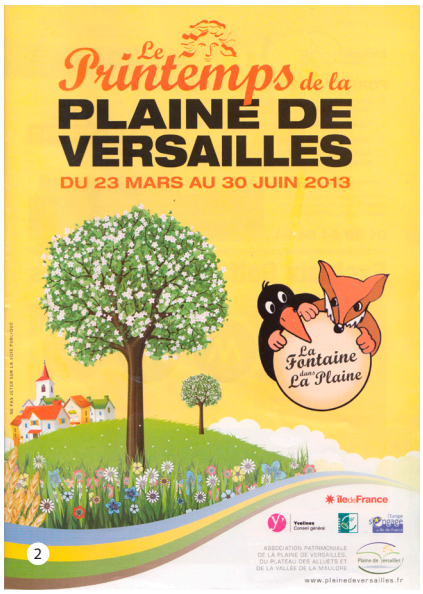
Le Printemps de la
PLAINE DE VERSAILLES
DU 23 MARS AU 30 JUIN 2013
La Fontaine dans la Plaine
ile de France
www.plainedeversailles.fr
2

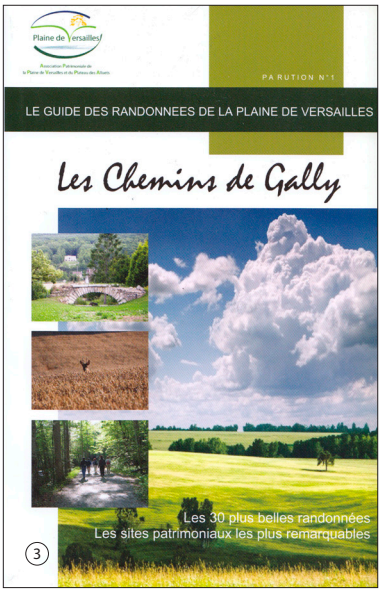
Plaine de Versailles
PARUTION N°1
LE GUIDE DES RANDONNEES DE LA PLAINE DE VERSAILLES
Les Chemins de Gally
Les 30 plus belles randonnées
Les sites patrimoniaux les plus remarquables
3

4

DAVRON
PLAINE DE VERSAILLES
5

Plaine de Versailles
Accueil
Actualités
Contact
6

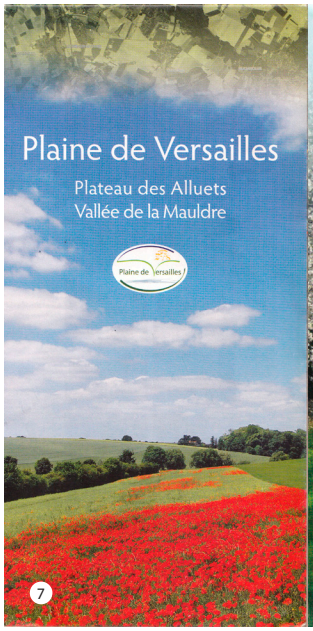
Plaine de Versailles
Plateau des Alluets
Vallée de la Mauldre
7

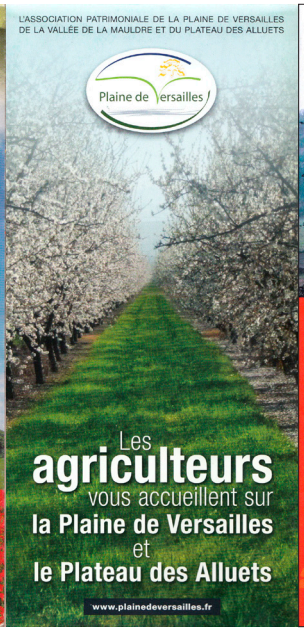
L'ASSOCIATION PATRIMONIALE DE LA PLAINE DE VERSAILLES
DE LA VALLÉE DE LA MAULDRE ET DU PLATEAU DES ALLUETS
Plaine de Versailles
Les agriculteurs
vous accueillent sur
la Plaine de Versailles
et
le Plateau des Alluets
www.plainedeversailles.fr

Association Patrimoniale
Plaine de Versailles
2007/2008
Les établissements équestres
sur la Plaine de Versailles
et
le Plateau des Alluets
www.plainedeversailles.fr

Les objectifs de l'orientation

Les grands enjeux de la communication que doit mener l'Association de la plaine de Versailles sont les suivants.

• Mettre l'accent sur l'agriculture.

Des actions de communication et de pédagogie sont encore à mener concernant l'agriculture (cf. fiches-action). Certaines pratiques agricoles, particulièrement vertueuses ou originales, sont trop peu connues du grand public.

• Sensibiliser et faire participer tous les publics, notamment les citadins et les jeunes.

Même si tous les publics doivent être visés par la communication, l'accent sera mis sur les citadins, qui, bien souvent, méconnaissent le territoire agricole qui s'étend à quelques centaines de mètres de leur habitation. Il s'agira d'établir une meilleure cohabitation entre les citadins et les agriculteurs, dont le travail est parfois entravé par des citadins peu respecteux de leurs activités (dégradation de chemins et de champs, dépôts sauvages d'ordures, etc.). Quant aux jeunes, ils permettent parfois de mieux intéresser les adultes...

• Développer le « tourisme vert ».

Alors que la plaine est aujourd'hui un lieu de loisirs pour nombre de citadins voisins, elle pourrait devenir une destination de tourisme vert pour des populations plus lointaines.

• Créer des parcours thématiques.

Les parcours thématiques auront pour but de rendre intelligible le paysage de la plaine.

• Harmoniser les visuels de communication.

Les visuels de communication que développe l'Association de la plaine de Versailles sont aujourd'hui identifiables par le logo (cf. images page précédente). Mais leur composition, leurs couleurs, leurs supports, etc. varient fortement d'un document à l'autre, ce qui est préjudiciable à la fois à leur efficacité et à l'image de l'Association de la plaine de Versailles. C'est pourquoi il apparaît souhaitable de rationnaliser la charte graphique de l'Association de la plaine de Versailles et de l'élargir à la totalité des supports visuels susceptibles d'être utilisés (site internet, panneaux in situ, dépliants, cartes et plans, carte de visite, documents écrits de travail ou de projet, etc.).

Concernant les projets portés par d'autres acteurs du territoire mais soutenus par l'Association de la plaine de Versailles, il est préférable de définir une charte graphique plus légère et facile à mettre en œuvre, mais sans qu'elle perde en efficacité.

LES CHEMINS ET SITES PAYSAGERS DIFFUSÉS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC PAR L'ASSOCIATION DE LA PLAINE DE VERSAILLES

LÉGENDE

Parcours de randonnées

Patrimoine

Fontaine, lavoir, mare...

Église, croix, abbaye...

Site naturel, paysage

Château, mairie, maison

Sources

- Photographie aérienne (IGN).
- Guide de randonnées «les chemins de Gally», APPVPA.
- Carte patrimoniale de la plaine de Versailles, du plateau des Alluets et de la vallée de la Mauldre, APPVPA.

0 250m 1Km

ORIENTATION 04

LES ACTIONS

04.01 • Proposer des actions d'éducation aux paysages de la plaine de Versailles auprès des scolaires et du grand public.

04. 02 • Faire connaître les démarches vertueuses des agriculteurs.

04. 03 • Faire connaître la biodiversité de chacun des grands milieux de la plaine de Versailles, qu'ils soient naturels, agricoles ou urbains.

04. 04 • Définir un itinéraire routier de découverte de la plaine.

04. 05 • Mettre en évidence les cours d'eau par de la signalétique.

04. 06 • Mettre en place des observatoires participatifs des paysages (photographique et phonique).

04.07 • Recourir à l'art pour attirer et questionner le grand public.

Valoriser le patrimoine culturel

ÉTAT DES LIEUX

Les paysages de la plaine de Versailles furent en grande partie modelés par l'histoire, surtout depuis le XVII^{e} siècle. Les grands tracés et des parcellaires, des domaines arborés et des forêts domaniales, des linéaires de murs et des organisations urbaines — dont l'impact dans le paysage apparaît souvent fort et durable — s'explique souvent par l'histoire.

Par ailleurs, on note que :
- Les éléments de patrimoine architectural, et les jardins qui lui sont associés, sont relativement nombreux, parfois abandonnés, généralement bien entretenus, mais souvent peu visibles pour des raisons diverses (privés, ou mal indiqués).
- Une partie du patrimoine n'existe plus qu'à l'état de traces.
- Le petit patrimoine architectural est parfois fragilisé.

Protection et labélisation du patrimoine (cf. carte page 61).
Il est manifeste que les pouvoirs publics et les acteurs locaux considèrent que nombre de sites et éléments bâtis de la plaine de Versailles présentent un caractère patrimonial fort et que, à ce titre, ils méritent d'être protégés.
Le souci de la protection et de la mise en valeur du patrimoine dépasse largement le patrimoine architectural. Le classement de toute la partie est de la plaine agricole, réalisé en 2000 au titre des sites, figure parmi les protections les plus spectaculaires. Il correspond à une occupation de sol, mais pas à un ensemble paysager : il vise essentiellement à préserver le caractère agricole de la plaine (bien que n'étant pas de l'agriculture, le golf de Saint-Nom-la-Bretèche et le village de Rennemoulin sont aussi inclus au périmètre).

L'"ensemble formé par la plaine de Versailles" est un site classé par décret en date du 7 juillet 2000, d'une superficie de 2665 ha.
Les communes concernés sont : Bailly, Chavenay, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Nom-la-Bretèche, Versailles, Villepreux.

Ci-dessous et ci-contre, les monuments et les sites de la plaine de Versailles protégés par l'État (classement et inscription) ou labellisés par les Nations unies.

01. Église Saint-Pierre et Saint-Paul. Monument inscrit.
02. Vestiges du four de l'ancienne tuilerie. Monument inscrit.
03. Château Saint-Vincent. Monument partiellement classé.
04. Église Saint-Nicolas. Monument classé.
05. Ancien prieuré Notre-Dame - Salle souterraine. Monument partiellement inscrit.
06. Chapelle Saint-Jacques. Monument inscrit.
07. Ancien Château - Sol de la cour. Monument partiellement inscrit.
08. Église Saint-Illiers. Monument inscrit.
09. Église St-Martin. Monument inscrit.
10. Pont sur la Mauldre. Monument inscrit.
11. Château - Ruines. Monument inscrit.
12. Église. Monument inscrit.
13. Église Saint-Martin. Monument classé.
14. École Nationale d'Agriculture de Grignon. Sols. Monument inscrit.
15. Château de Wideville - Parc. Monument classé.
16. Obélisque en pierre. Monument inscrit.
17. Église - Façade occidentale. Monument partiellement inscrit.
18. Église Saint-Pierre.Monument inscrit.
19. Château de Plaisir - Parc. Monument partiellement classé.
20. Domaine de Plaisir (sauf le château). Site classé.
21. Église Saint-Pierre. Monument classé.
22. Ancien rendez-vous de chasse. Monument partiellement inscrit.
23. Ensemble formé par la plaine de Versailles. Site classé.
24. Église Saint-Nom. Monument inscrit.
25. Hangar. Monument inscrit.
26. Château de Grand'Maison. Monument partiellement inscrit.
27. Maison Saint-Vincent-de-Paul. Monument partiellement inscrit.
28. Croix Saint-Michel. Monument classé.
29. Porte de la Tuilerie, dite Pavillon de l'Arènes. Monument partiellement inscrit.
30. Batterie du Bois d'Arcy. Monument inscrit.
31. Label UNESCO.
32. Château (25 rue André Lebourblanc) - Porte de Criton. Monument partiellement inscrit.
33. École spéciale militaire (ancienne maison royale de Saint-Louis) - Sols. Monument partiellement classé - Monument inscrit.
34. Immeuble (Place des Douanes et avenue Pierre Curie). Monument partiellement inscrit.
35. Plaine du Trou-de-l'Enfer, dans la Forêt de Marly. Site classé.
36. Tour du télégraphe Chappe. Monument inscrit.
37. Terrain domanial dit Abords du carré de Réunion. Monument classé.
38. Domaine national : ancien potager du Roi et parc de Balbi - Sol. Monument classé.
39. Label UNESCO. Zone tampon.

PATRIMOINE : PROTECTIONS ET LABÉLISATIONS

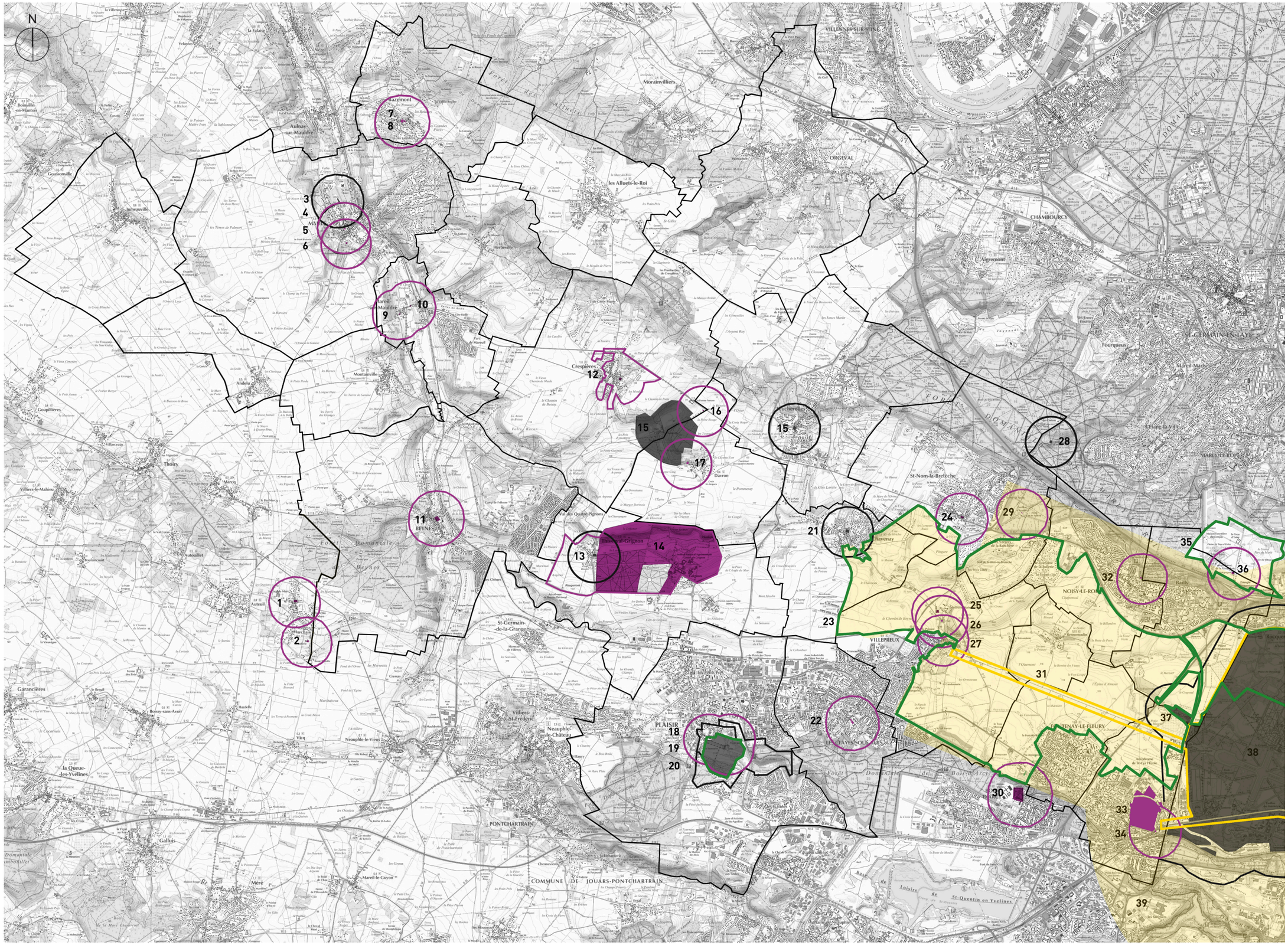

LÉGENDE

- Limites communales
- Site classé
- UNESCO
- Zone tampon UNESCO
- Monument classé ou partiellement classé
- PP de monument classé ou partiellement classé
- Immeuble inscrit ou partiellement inscrit
- PPM immeuble inscrit ou partiellement inscrit

Sources

- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E
- Ministère de la culture et de la communication - www.culture.fr/Ressources/Atlas-des-patrimoines

0 250m 1Km

Au-delà des protections, les autres patrimoines construits
Figurent dans la liste ci-dessous et sur la carte ci-contre :
• Les éléments bâtis — entendus au sens large — qui sont considérés comme patrimoniaux dans les diverses études et les documents d'urbanisme portant sur la plaine de Versailles et qui ont un impact, plus ou moins fort, sur le paysage. C'est pourquoi sont volontairement écartés de cette carte les éléments de patrimoine, pourtant de valeur, situés dans les cœurs de bourg, et donc peu visibles dans le paysage.
• Les éléments mis en évidence lors des ateliers cartographiques et qui, aux yeux des habitants, revêtent une importance patrimoniale et/ou paysagère certaine. Par exemple : l'ancienne éolienne de Jumeauville.

01. Source
02. Église
03. Ancienne éolienne
04. Pédiluve
05. Tour
06. Ponceau
07. Lavoir
08. Église Saint-Martin
09. Route plantée
10. Pont sur la Mauldre
11. Château de Boulémont/ Église Saint-Clair
12. Croix de Boulémont
13. Église Saint-Nicolas
14. Église
15. Église Saint-Martin
17. Château de Wideville
18. Église Sainte-Madeleine/ Grille du château de Wideville
19. Château de Grignon
20. Vestiges de l'abbaye d'Abbecourt
21. Église Saint-Pierre
22. Le château et son allée
23. Lavoir
24. Église Sainte-Geneviève
25. Fermes
26. Eglise Saint-Pierre Saint-Paul
27. Chapelle Saint-Jean
29. Église Saint-Pierre
30. Ferme de Mézu
31. Arches de puits carrier
32. Église de Saint-Nom
33. Château de Grand' Maisons
34. Mur du parc des Chasses du Roi
36. Grille d'entrée de l'ancien château des Gondi
37. Ferme de Val Joyeux
38. Porte du parc des Chasses du Roi
39. Château de la Bretèche
40. Porte du parc des Chasses du Roi. Porte d'Aresnes
41. La Tuilerie Bignon
42. Porte du parc des Chasses du Roi. Porte La Tuilerie
43. Ferme de la Faisanderie
44. Ponceau sur le rû de l'Oisemont
45. Ferme du Trou Moreau
46. Ferme
48. Chapelle du prieuré Saint-Nicolas
49. Ferme
50. Allée royale de Villepreux
51. Porte du parc des Chasses du Roi. Porte de Noisy-le-Roi
52. Église Saint-Lubin
53. Porte du parc des Chasses du Roi. Porte des Gondi
54. Ferme de Pontaly
55. Ferme des Moulineaux
56. Faisanderie
57. Aqueduc de l'Avre
58. Ferme de Vauluceau
59. Tour du télégraphe aérien de Chappe
60. Mur du petit parc du Domaine de Versailles
61. Ferme de Gally
62. Porte du parc des Chasses du Roi. Porte de Maintenon
63. Porte du parc des Chasses du Roi. Porte de Bailly
64. Chèvreloup
65. Château de Boulemont

PATRIMOINE CONSTRUIT

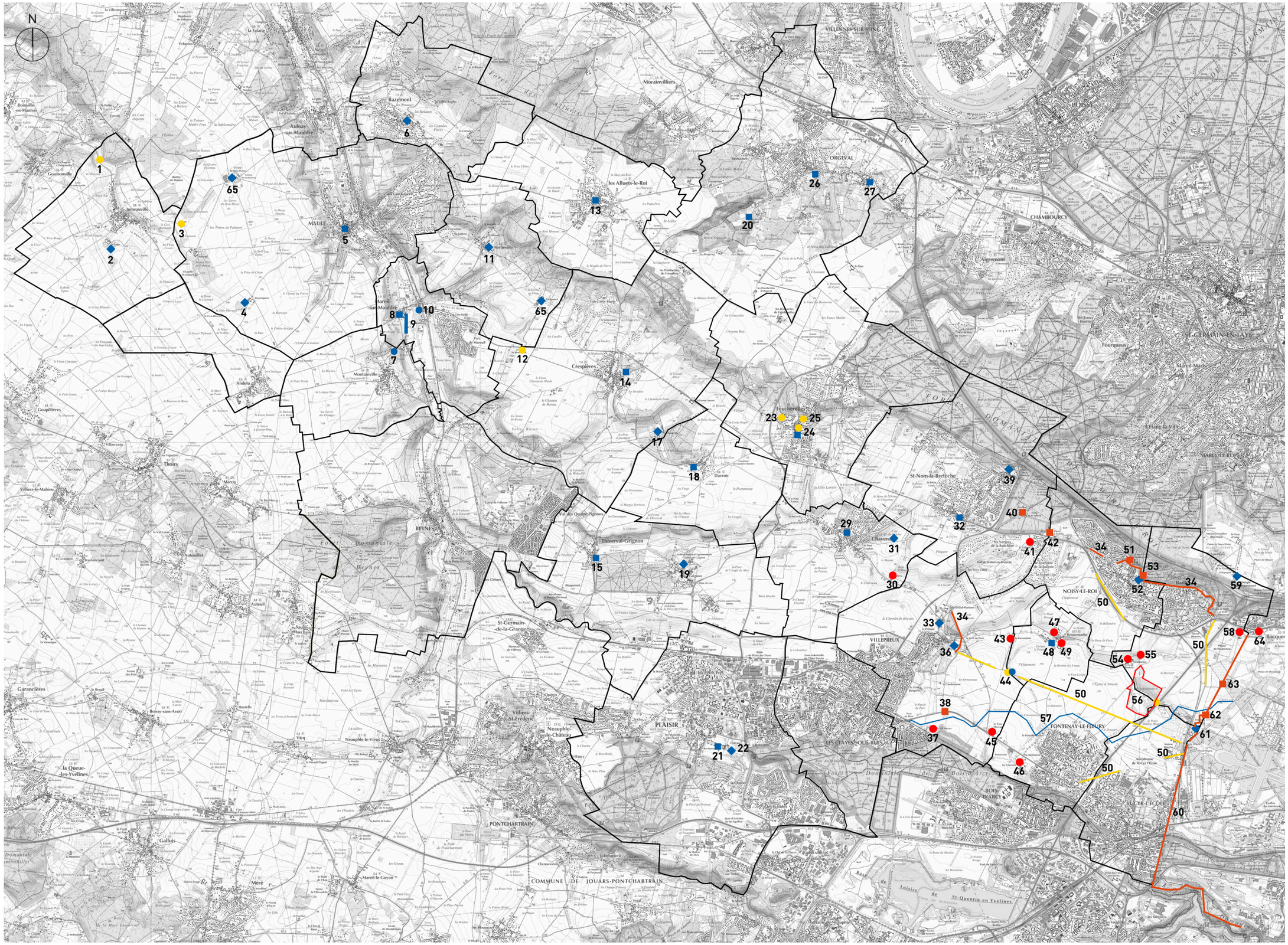

LÉGENDE

Limites communales

Château, mairie, maison

Église, croix, abbaye, monument aux morts

Fontaines, lavoirs, mares

Persistances allées royales (parcellaire ou chemin)

Aqueduc de l'Avre

Patrimoine relevé lors des ateliers cartographiques

Mur existant de l'ancien parc des Chasses du Roi

Porte existante de l'ancien parc des Chasses du Roi

Sources

- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E
- APPVPA - carte « La Plaine de Versailles ».
- DRIEE - « Guide patrimonial et paysager pour la gestion du site classé de la plaine de Versailles ».
- Ateliers cartographiques de la présente charte.

0 250m 1Km

ORIENTATION 05

ENJEUX

Les objectifs de l'orientation

Il est préconisé de valoriser les éléments de patrimoine qui participent du paysage de la plaine, qu'ils soient protégés ou non par l'État, qu'ils soient considérés comme vernaculaires ou non. C'est-à-dire :

- Redonner aux éléments patrimoniaux une visibilité dans le paysage.
- Encourager la restauration et la valorisation de tous les patrimoines.
- Valoriser les vues sur le grand paysage et le patrimoine.
- Encourager l'ouverture raisonnée des patrimoines privés au public.

La carte ci-contre dresse une liste non exhaustive de lieux correspondant aux objectifs de l'orientation. Le texte qui suit explicite le choix et les enjeux de chaque patrimoine.

01. Ancienne éolienne
02. Château de Boulémont
03. Croix de Boulémont
04. Domaine du château de Crespières
05. Château de Wideville
06. Murs du domaine de Grignon
07. Mur du parc des Chasses du Roi
08. Ferme des Moulineaux
09. Murs de la Faisanderie des Moulineaux
10. Allée royale de Villepreux
11. Ferme du Trou Moreau

01. Ancienne éolienne

L'ancienne éolienne consiste en une petite tour cimentée, de base carrée, placée au milieu des champs et bien exposée au vents dominants venant de l'ouest. Une ouverture à sa base permet d'y entrer. Son sommet est écroulé, rien aujourd'hui ne permet de comprendre qu'il s'agissait d'une éolienne. Tout autour, des marronniers probablement centenaires forment un bouquet repérable de loin qui cache entièrement la tour, du-moins en été. Il semble que ces arbres aient longtemps été taillés en « tête de chat » de manière à les maintenir moins hauts que l'éolienne. Mais toute taillée régulière ayant été abandonnée depuis longtemps, de nouvelles branches vigoureuses se sont développées. Du fumier, auquel s'ajoutent parfois des détritus inertes, est stocké le long du champ, à côté de l'éolienne.
Bien que cet édifice ne soit pas protégé par les pouvoirs publics et ne présente pas a priori de grande valeur historique ou architecturale, il n'en reste pas moins un élément fort dans le paysage. Il a été noté lors d'un atelier cartographique, preuve qu'il possède une valeur locale.
Il convient donc de :

- Préserver l'éolienne en stoppant sa dégradation (toit ?, renforts ?). Peut-être un projet de reconstruction de son sommet peut-il être engagé.
- Entretenir les marronniers (dont certains présentent un état phytosanitaire a priori mauvais), en remplacer certains si besoin.
- Veiller à la propreté du lieu.
- Éventuellement, installer un panneau didactique et discret à sa base.

LES ESPACES À ENJEUX : PATRIMOINES BÂTIS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE PAYSAGE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

LÉGENDE

Limites communales

Patrimoine à valoriser et/ou rendre visible et/ou rendre accessible

Patrimoine méritant d'être réhabilité ou restauré

Élemént de patrimoine linéaire (mur, allée, etc.) méritant d'être réhabilité ou restauré

Sources
- IGN - cartes au 1/25000 n°2214ET et 2114E

0 250m 1Km

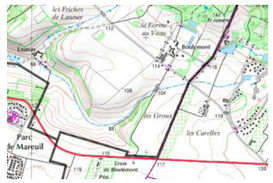

02. Château de Boulémont

Le château de Boulémont, ancien fief d'Herbeville, n'était constitué en 1568 que d'un seul logis. Au XVIII[e] siècle, la propriété comprend un château, une chapelle, un corps de ferme et un parc de 37 hectares. Selon l'étude menée à l'occasion de la révision du POS d'Herbeville (François Adam et Olivier Marty maîtres d'œuvre, CAUE 78), on peut analyser ainsi les persistances historiques du domaine :

« La carte des Chasses du Roy [cf. ci-contre] atteste de l'ancienneté de la composition du domaine et du maintien de certaines structures dans le paysage actuel : ainsi, il est à noter que l'axe principal nord-sud qui préside à la composition sous forme d'une allée principale bordée d'un double alignement, et poursuivi dans le dessin d'un jardin « à la française », se retrouve aujourd'hui sous une forme simplifiée, en un simple chemin traversant les champs, bordé de haies, mais en conservant fidèlement l'axe historique, avec notamment sa bifurcation en évitant la combe naturelle, aun niveau de la Croix de Boulémont. »

En 1819, le baron de Lanusse, lieutenant général des armées du roi achète ce domaine pour y fixer sa demeure. C'est au milieu du XIX[e] siècle qu'est construit le château actuel (style Louis XIII) avec ses briques roses. Des traces de l'ancien château subsistent dans le corps de ferme. Aujourd'hui, le château n'est plus habité et, comme toute construction abandonnée, il se dégrade. Sa préservation, voire sa restauration, sont à engager.

Quant à la route qui longe le domaine, au sud, elle est plantée d'un double alignement de tilleuls — quelques-uns ont péri — dont les branches basses sont taillées verticalement, comme dans certains bocages normands. C'est une belle route ombragée, formant une « chambre verte ». Entre deux arbres, le panorama s'étend très loin à l'ouest, au-delà de la vallée de la Mauldre, sur une campagne assez représentative des paysages agricoles de la plaine de Versailles.

Dans l'axe du château, l'alignement de tilleuls s'interrompt sur quelques mètres, ce qui permet de préserver une vue directe sur la campagne. Le château est visible quelques secondes depuis la RD 307, avant qu'un bosquet arboré ayant poussé naturellement dans la combe, ne le cache.

Les pistes de projet sont donc les suivantes :

- Préserver le patrimoine construit (le monument n'est pas protégé par l'État) et les grands arbres du jardin (cèdres, pin, etc.).
- Préserver les traces de l'axe nord-sud. Éventuellement, lui donner une présence plus forte qu'actuellement.
- Entretenir les tilleuls et en replanter là où il en manque.

03. Croix de Boulémont

Il s'agit d'une croix en pierre, haute d'environ 3m, placée au bord de la RD 307. Récemment, cette croix s'est écroulée, elle git dans le fossé. Il faut la remettre en place en urgence, avant qu'elle ne se dégrade.

04. Domaine du Château de Crespières

Crespières possède, en périphérie immédiate de son bourg, un château

désaffecté entouré d'un grand parc boisé comprenant notamment :
• Un bassin rectangulaire dont les murs et escaliers, en pierre et hauts de plusieurs mètres, constituent un paysage de grande valeur,
• Des troglodytes,
• Des alignements d'arbres et quelques grands arbres isolés (cèdre, séquoia, hêtre, sapin) de valeur.
L'ensemble du domaine est en vis-à-vis du village (vue sur l'église) et sur l'école récemment construite.
Un projet, déjà bien avancé, prévoit de construire de nombreuses maisons dans le parc.
Si le château semble très dégradé, le bassin, très beau et qui demeure dans son intégrité, mérite d'être protégé et restauré. Les arbres aussi.
On pourra se reporter aux recommandations paysagères qui accompagnent l'analyse des zones NA de la commune de Crespières (1998). Bien qu'anciennes, elles restent d'actualité. Il est notamment spécifié :
• Préserver le secteur boisé au nord du parc près de la RD 307.
• Le grand bassin doit être restauré ainsi que le réseau hydraulique actuel constitué d'une source et d'un cours d'eau. Tout le secteur doit être protégé.

05. Château de Wideville

Propriété privée, le château de Wideville et son parc arboré forment un grand domaine clos au milieu de la plaine. Le château n'est pas visible ; rien ne permet de l'extérieur de comprendre qu'il s'agit du domaine d'un château. Pourtant, il suffirait d'éliminer les quelques thuyas et la haie de lierre qui obstruent l'extrémité de la grande pelouse axiale du parc pour que le château redevienne visible depuis le chemin (appelé route de la maladrerie, parcouru par un GR) qui mène à Davron. Cela suppose évidemment l'accord du propriétaire.

06. Murs du domaine de Grignon

De longs murs de pierre, rectilignes, entourent le domaine de Grignon. Bien visibles depuis la RD 119, ils le sont un peu moins depuis la route de Rougemont (route qui mène à Thiverval). Leur état est variable : bon à l'ouest, mais le couronnement s'écroule par endroits à l'est.
Il convient donc de :
• Restaurer les parties de mur écroulées (notamment les couronnements) et de renforcer, si besoin, les parties affaiblies.
• Éliminer systématiquement toute végétation qui pourrait accélérer la dégradation du mur (lierre, arbustes enracinés dans les fondations, etc.) et qui le cache.

07. Mur du parc des Chasses du Roi

Aujourd'hui, seuls demeurent les morceaux de mur qui ont encore une utilité ou qui ne gênent pas. Au Nord-Ouest du parc des chasses, ce mur est plus ou moins conservé de la Porte Saint-Antoine (près du hameau de la Reine) jusqu'à la Porte de Saint-Nom-la-Bretèche. On notera le

très bon état de la porte des Gondi. Au Sud-Est (en dehors de la Plaine de Versailles), outre de nombreuses portes (depuis la porte des Mérantais jusqu'à la Porte de la Minière), le mur subsiste en particulier de la (fausse) Porte Neuve jusqu'à la Porte de Jouy. L'impact du mur dans le paysage est variable, selon qu'il se faufile derrière une aire urbaine, le long d'une forêt ou des champs. Il limite encore les occupations de sol, voire les propriétés, sur de longues sections (domaine royal de Versailles / plaine, agglomération de Noisy / forêt domaniale).
Il convient de préserver les sections de mur existantes, ce qui suppose de :

- Maintenir un couronnement qui protège le mur des eaux de pluie.
- Réduire les surfaces imperméables au pied du mur (elles favorisent les remontées d'eau par capillarité dans le mur).
- Préférer les joints poreux, de manière à faire circuler l'eau dans les joints et non dans les pierres.

Le cas échéant, des actions de restauration sont à engager, comme le fait depuis plusieurs années la commune de Noisy-le-Roi. Pour tout diagnostic précis et tout projet de restauration, on aura recours à un architecte du patrimoine et à des entreprises spécialisées.

08. Ferme des Moulineaux

La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc mène une étude détaillée de valorisation du patrimoine bâti de cette ferme, dont l'architecture s'est altérée au fil du temps.

09. Murs de la Faisanderie des Moulineaux

De longs murs de pierre limitent le sud du bois de la faisanderie, sur deux côtés. Bien visibles depuis la future allée royale et la route dite « le chemin de Bailly », ils s'écroulent par endroits ou sont recouverts d'une végétation qui peut accélérer leur altération.

10. Allée royale de Villepreux

On notera que d'autres tracés royaux ont existé sur la plaine, comme la route royale des Alluets le Roi. Allée royale
Au-delà du Petit Parc et jusqu'à Villepreux (5km), une allée large de 80m et plantée d'un quadruple alignement d'ormes prolongeait au temps de Louis XIV et jusqu'à la Révolution la perspective principale (cf. cartes anciennes). Cet axe marquait évidemment un pouvoir fort, à la fois par l'empreinte au sol (pouvoir physique) et par la perspective qui s'enfuyait à l'infini (pouvoir visuel). Les ormes ont été plantés sans terrassement important, ce qui explique la remise en culture de cette allée. Aujourd'hui, l'allée royale de Villepreux se résume à un chemin de terre.
Un projet de réhabilitation de l'Allée royale est mené par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et l'Association de la plaine de Versailles.

11. Ferme du Trou Moreau

Elle est aujourd'hui désaffectée, et tombe en ruines par endroits. Considérée par tous les habitants et décideurs locaux comme l'un des patrimoines bâtis majeurs de la plaine, la ferme du trou Moreau n'est pas protégée par l'État (mais est comprise dans le site classé). Son impact dans le paysage est très fort, sur plusieurs kilomètres à la ronde.
Voilà ce qu'en dit le CAUE 78 (Annie Boyer maître d'œuvre) dans son étude sur les fermes agricoles des Yvelines (2004) :
« Isolée sur son plateau, la ferme du Trou Moreau s'organise autour de deux vastes cours closes de murs. Le logis en position centrale prend la forme d'une maison bourgeoise alors que les étables, les écuries et les granges et fenils situés en périphérie sont beaucoup plus sobres. Ces bâtiments fonctionnels présentent de petits percements réguliers offrant une large place aux murs en moellons de pierres. Des portails en ferronnerie s'ouvrent sur les champs cultivés. Elle est constituée de cours, d'un logis, d'étables, de granges et de fenils. »
Le CAUE 78 propose que « les longues étables [soient] transformées en centre équestre avec un stockage de fourrage dans les hangars existants. Le bardage métallique du hangar pourrait être remplacé par un bardage en bois naturel. »

ORIENTATION 05

LES ACTIONS

05.01 • Soutenir et accompagner la reprise des anciennes fermes, moulins et faisanderies, de façon prioritaire par l'activité agricole et agritouristique.

05.02 • Repérer, signaler, aménager et entretenir les belvédères.

05.03 • Redonner une présence aux structures historiques disparues, éléments identitaires du paysage.

05.04 • Recenser les jardins (ou les traces de jardins) dignes d'intérêt dans et aux abords de la Plaine, (en sus du petit patrimoine), ainsi que les arbres remarquables.

05.05 • Soutenir la réhabilitation du patrimoine culturel ponctuel.

Annexes

Récapitulatif de la démarche participative

Une démarche fidèle à l'esprit collaboratif de l'association

La Charte paysagère participative s'est construite sur la base d'une méthode novatrice basée sur les principes de la médiation paysagère. Celle-ci vise un aller-retour récurrent entre l'expertise professionnelle et la participation des adhérents de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. La participation mise en place ne relève pas d'une simple consultation de ceux qui vivent, gèrent et pratiquent les paysages au quotidien. Elle repose sur des actions méthodiques permettant l'expression de chacun dans les meilleures conditions possibles et la véritable réintégration des données recueillies auprès des acteurs locaux dans le projet final.

Au final, la démarche participative a réussi à mobiliser soixante-dix-neuf participants dont une cinquantaine personnes différentes à travers les divers évènements participatifs. La représentation des trois collèges de l'association a été respectée. Il est également intéressant de constater la participation de nombreuses personnes sur l'ensemble du territoire notamment grâce aux ateliers cartographiques qui semblent avoir élargi le public habituel. Cette démarche étant encore à l'heure actuelle nouvelle et en développement au sein des métiers du paysage, on notera certains décalages entre les délais nécessaires pour l'expertise paysagiste et l'avancée de la méthode participative. S'il n'a pas toujours été possible d'optimiser les allers-retours entre l'expertise professionnelle et l'expertise dite « d'usage », la participation a néanmoins considérablement nourri la charte paysagère finale grâce à la qualité des apports des acteurs locaux.

Une méthode constituée en trois évènements majeurs

Les réunions thématiques

Les réunions thématiques permettent de discuter sur la base des premiers éléments ressortis du travail de terrain mené par l'équipe. Ces réunions constituent des temps de réflexion collectifs inspirant la construction du projet qui sera porté par la charte paysagère. Ces rencontres renouvelées avec les acteurs permettront également de s'assurer que le travail mené par l'équipe prestataire ne se déconnecte pas des réalités de terrain telles que vécues par les acteurs. Les réunions thématiques se déroulent en deux temps : une présentation des premiers résultats par l'équipe prestataire puis un débat avec l'ensemble des participants. Les réunions thématiques ont réunies 47 participants. Sur ces personnes, 12 d'entre elles sont venues à deux réunions ou plus. Ce sont donc 30 personnes qui se sont déplacées une ou plusieurs fois pour participer aux réunions thématiques. Nous comptons parmi ces participants 6 membres du collège des élus, 6 membres du collège des agriculteurs, 11 membres du collège des associations et particuliers ainsi que 7 représentants institutionnels. Il est également à noter que 12 personnes ont fait part de leurs indisponibilités mais portaient néanmoins un intérêt à ces travaux qu'ils souhaitaient suivre par l'intermédiaire des documents produits.

Les ateliers cartographiques

Les ateliers cartographiques sont organisés l'ensemble du territoire sur la base des unités paysagères. L'objectif de ces ateliers est de localiser et identifier précisément et collectivement les opportunités d'actions à mener sur le paysage. Les ateliers cartographiques s'inspirent des « ateliers paysages » (Y.Luginbühl, 2002). L'adaptation propose de localiser les actions de la charte paysagère sur des supports cartographiques au format A0 reprenant les cinq orientations de la charte paysagère. Les ateliers cartographiques sont ouverts au public. Les ateliers cartographiques ont réunies 28 participants dont une personne à deux ateliers et un envoi par courriel. Nous comptons parmi ces participants 5 membres du collège des élus, 8 membres du collège des agriculteurs, 5 membres du collège des associations et particuliers, 2 représentants institutionnels ainsi que 8 habitants.

Le site internet

Un site internet est créé et actualisé tout au long de l'élaboration de la Charte paysagère. Il permet, à la manière d'un journal de bord, de rendre compte de l'avancement du projet dans une volonté de transparence et d'information. Le site internet se présente comme un outil de mobilisation servant de fil rouge tout au long de la mission. Une newsletter est diffusée à chaque point d'étape de la mission et un mailing composé de 241 contacts permet de transmettre les informations sur les évènements participatifs à venir. De même, un blog illustré propose des articles hebdomadaires pour permettre aux visiteurs de suivre l'évolution du projet. Le site internet est conçu comme un outil expérimental pour la participation (photos, vidéos...). Ainsi, une stagiaire est étroitement associée à l'animation du site afin de porter une réflexion et établir une évaluation de ce type d'outil. Depuis la mise en ligne du site, le site comptabilise près de 1100 visites pour 4492 pages consultées (Source : Jimdo). 4 personnes ont participé à des entretiens-vidéos diffusés sur le site dont 2 membres du collège des agriculteurs, 1 membre du collège des associations et particuliers et 1 représentant institutionnel.

Les participants lors d'un atelier cartographique - Chavenay.

Acronymes et sigles

ABF : architecte des bâtiments de France
AESN : agence de l'eau Seine-Normandie
AGPV : amis du grand parc de Versailles (association)
AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APPVPA : association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets. (ou : Association de la plaine de Versailles).
ARBRES : arbres remarquables: bilan, recherche, études et sauvegarde (association)
ASP : agence de services et de paiement
AU (zone) : zone à urbaniser (PLU)

CA : communauté d'agglomération
CAUE 78 : conseil en architecture, urbanisme et environnement des Yvelines
CC : communauté de communes
CEN : conservatoire d'espaces naturels
CETE : centre d'études techniques de l'équipement
CG 78 : conseil général des Yvelines
CNASEA : centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COBAHMA : comité de bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents

DDT 78 : direction départementale des territoires des Yvelines
DIREN : direction regionale de l'environnement (aujourd'hui DRIEE)
DRAC : direction régionale des affaires culturelles (Île-de-France)
DRIEE : direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Île-de-France)

ENS : espace naturel sensible
ENSPV : école nationale supérieure du paysage de Versailles
FNSEA : fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

GE+ : Grignon énergie positive
GIC : groupement d'intérêt cynégétique (de l'Oisemont)
GR : grande randonnée (chemin de)
HT : haute tension (électrique)
HVC : haute vallée de Chevreuse (parc naturel régional)

IAU : institut d'aménagement et d'urbanisme
IBD : indice biologique diatomée
IBGN : indice biologique global normalisé
IGN : institut géographique national
IPR : indice poissons de rivière
IUT : institut universitaire technologique
JPO : journée « portes ouvertes »
LEADER : liaison entre les actions de développement de l'économie rurale

MAET : mesures agri-environnementales territorialisées
MNHN : muséum national d'histoire naturelle
MPDF : maisons paysannes de France
NA (zone) : zone urbanisable (POS)
OIN : opération d'intérêt national
ONF : office nationale des forêts
ONIC : office national interprofessionnel des grandes cultures

PAC : politique agricole commune (européenne)
PADD : plan d'aménagement et de développement durable
PDU : plan de déplacements urbains
PLD : plan local des déplacements
PLH : programme local de l'habitat
PLU : plan local d'urbanisme
PNR : parc naturel régional
POS : plan local d'urbanisme
PP : périmètre de protection (autour d'un monument classé)
PPB : plan de paysage et de biodiversité

RD : route départementale
RGP : registre parcellaire graphique
RFF : réseau ferré de France
RNA : régénaration naturelle assistée

SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SDAU : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDRIF : schéma directeur de la Région Île-de-France
SET : surface équivalente topographique
SIAERG : syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du ru de Gally
SIAMS : syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure
SIEAB : syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre aval, du ru de Riche et de la Rouase
SMAROV : syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles
SNCF : société nationale des chemins de fer français
SRCE : schéma régional de cohérence écologique
STAP 78 : service territorial de l'architecture et du patrimoine des Yvelines
STIF : société de transports d'Île-de-France

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VGP : Versailles grand parc (communauté d'agglomération)
ZAC : zone d'aménagement concerté
ZNIEFF : zone naturel d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Bibliographie

Cartes

• Carte. Plaine de Versailles – Plateau des Alluets, Vallée de la Mauldre. Recensement des éléments de patrimoine et des vues majeures situés sur le territoire de l'APPVPA. Conception APPVPA. Édition InterAtlas. Échelle graphique.
• Carte IGN. 1/25000. n°2214ET et n°2114E.
• Carte de Cassini.
• Carte topographique des environs de Versailles, dite Carte des chasses du Roy.
• Plan des parcs de Marly, Versailles et des environs, XVII[e] siècle. Archives départementales des Yvelines

Images et tableaux

« Vue du château et des jardins de Versailles, prise de l'avenue de Paris en 1668 ». Pierre Patel, XVII[e] siècle. Huile sur toile. 115 x 161 cm. Source : Château de Versailles.

Documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire

• PLU et POS des 24 communes membres de l'Association de la plaine de Versailles.
• SCOT de la communauté de communes Gally-Mauldre.
• SDRIF.
• SRCE.
• Actualisation de l'état initial et du diagnostic du SAGE de la Mauldre
• Agence Folléa-Gautier. *Atlas des paysages des Yvelines (en cours).*
• Alain Mazas et Alain Freytet. *Atlas des pays et paysages des Yvelines.* CAUE 78 maître d'ouvrage. Éditions Courcoux. 1992. 243 p.

Études

• Aude Mazurié Desgarennes. *Inventaire des mares de la Plaine de Versailles.* IUT de La Roche-sur-Yon, département de Génie biologique, Aude Mazurié Desgarennes. 2013. 50 p.

• Sandra Guerraoui et Ruffine Le Villain dirigées par Marie de Naurois (APPVPA) et Sophie Bonin (ENSPV). *Audit paysager. Étude préliminaire au projet de Charte paysagère de l'APPVPA.* Master 2 « Paysages et Médiations » Université d'Angers / AgroCampus-Ouest AgroParisTech. 2012. 73 p.

• Julien Bellenoue, Clément Foricher et Perrine Moithé dirigés par Thierry Laverne. *Réalisation d'une lecture des paysages prédéfinissant une charte des paysages sur le territoire de l'APPVPA.* Atelier pédagogique régional de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles. APPVPA et Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc maîtres d'ouvrage. 2011. 263 p.

• DAT Conseils / Georgette Tacquard. *Guide patrimonial et paysager pour la gestion du site classé de la plaine de Versailles.* DRIIE maître d'ouvrage. 2011. 121 p.

• Agence Laverne paysagistes. *L'allée royale de Villepreux dans la plaine de Versailles.* CA Versailles Grand Parc maître d'ouvrage. 2011.

• Anne-Cécile Jacquot, sous la direction de Pierre Donadieu et Sophie Bonin. *Étude de capitalisation et de synthèse des études paysagères réalisées depuis 1990 sur le territoire de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets.* ENSPV. 2010. 81 p.

• Annie Boyer (CAUE 78). *Études des fermes agricoles des Yvelines.* 2004.

• François Moreau, Stéphanie Orengo et Vincent Rieusset dirigés par David Besson-Girard. *La plaine de Versailles dans le Grand Parc des Chasses de Louis XIV*. Atelier pédagogique régional de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles. DIREN Île-de-France Ouest et DDE des Yvelines maîtres d'ouvrage. 2002. 80 p.

• François Adam et Olivier Marty (CAUE 78). *Herbeville. Étude paysagère dans le cadre de la révision du POS.* 1999.

• Alain Rombaut (CAUE 78).*Crespières. Étude paysagère dans le cadre de la révision du POS.* 1998.

COMMANDITAIRE

Ville de Noisy-le-Roi pour l'APPVPA
37 rue André Lebourblanc 78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- M. Patrick Loisel (APPVPA)
- Mme Colette Le Moal (APPVPA)
- M. Michel Colin (APPVPA)
- M. Xavier Laureau (APPVPA)
- Mme Marie de Naurois (APPVPA)
- M. Pierre Barrau (APPVPA)
- M. Jacques de Givry (APPVPA)
- Mme Francine Labussière (APPVPA)
- M. Vincent Jannin (DRIEE)
- M. Ludovic de Miribel (Chambre d'agriculture)
- M. Alexandre Rueche (Chambre d'agriculture)
- Mme Anne-Gabrielle Grenet (CG78)
- M. Philippe Gallot (DDT 78)
- M. Paul Trouillod (STAP 78)
- M. Manuel Pluvinage (CA VGP)
- Mme Suzana Jaehrling (CA VGP)
- M. Daniel Higoin (SMAROV)
- Mme Aurore Chauvry (SIAERG)
- Mme Agnès Sourisseau (CAUE 78)
- Mme Sophie Bonin (ENSPV)
- M. Bernard Duhem (MPDF)
- M. Yves Périllon (AGPV)

RÉALISATION

Toporama paysagistes dplg, mandataire
3 avenue Marguerite Renaudin 92140 Clamart
01 70 28 82 82 / contact@toporama.fr

PayCités - Aménagement du Territoire & Médiation Paysagère
co-traitant
64 rue Vieille du Temple 75003 Paris
06 14 47 79 43 / contact@paycites.fr

Aubépine - Éco-ingénierie, sous-traitant
39 square Charles Dullin 35200 Rennes
02 23 30 43 44 / aubepine@aubepine.fr